

MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
DES AFFAIRES FONCIERES ET DE
L'HABITAT

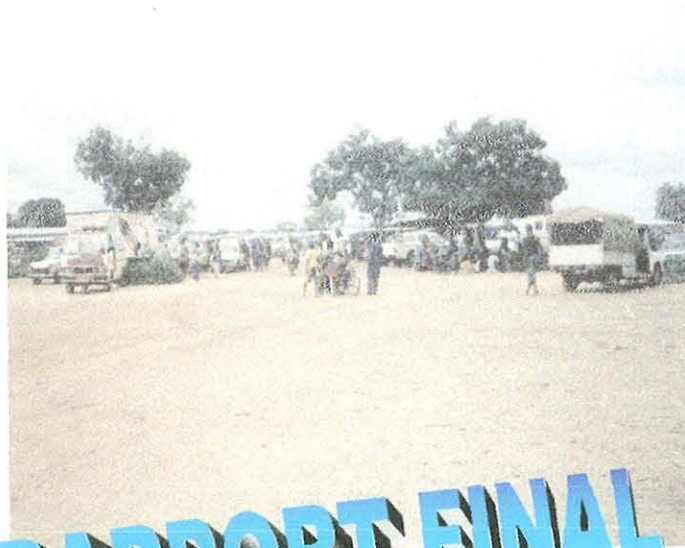
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Authenticité de 8
04 2003
S. G. G.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE ZEGOUA ET ENVIRONS



RAPPORT FINAL



DECEMBRE 2002

BUREAU D'ETUDES URBATEC Abdoulaye DEYOKO
Rue 453, Porte 171 Bolibana - Bamako BP E : 3228- Bamako-Cell : 674 90 89

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>PREMIERE PARTIE : CONSTAT</u>	6
<u>1. PRESENTATION DE LA COMMUNE</u>	7
<i>1.1. SITUATION</i>	7
<i>1.2. PERIMETRE D'URBANISATION</i>	7
<u>2. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE</u>	9
<i>2.1. ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES</i>	9
<i>2.2. OCCUAPTION DU SITE</i>	11
<i>2.3. EVOLUTION DU SITE</i>	13
<u>3. DEMOGRAPHIE</u>	16
<u>4. ECONOMIE</u>	18
<i>4-1. SECTEUR PRIMAIRE :</i>	18
<i>4.2. SECTEUR SECONDAIRE :</i>	20
<i>4.3. SECTEUR TERTIAIRE:</i>	20
<u>5. VOIRIE RESEAUX DIVERS ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT</u>	23
<i>5-1 VOIRIE :</i>	23
<i>5-2. ALIMENTATION EN EAU</i>	25
<i>5-3 ELECTRICITE :</i>	25
<i>5-4. TELECOMMUNICATION RADIO ET MEDIA :</i>	25
<i>5-5 .ASSAINISSEMENT</i>	26
<i>5-6 ENVIRONNEMENT :</i>	27
<u>6. TRANSPORT ET CIRCULATION</u>	28
<i>6.1. TRANSPORT</i>	28
<i>6.2. CIRCULATION ROUTIERE ET SECURITE</i>	28
<u>7. EQUIPEMENTS EXISTANTS</u>	30
<i>7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS</i>	30
<i>7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES</i>	32
<i>7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES</i>	35

<i>7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS</i>	36
<i>7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS</i>	38
<i>7.6. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS</i>	38
<i>7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :</i>	39
<i>7.8. EQUIPEMENTS DE CONTROLE ET DE SECURITE :</i>	39
<u>DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME</u>	41
<u>1. ZONAGE</u>	43
<i>1.1. ESPACE COMMUNAL SANS LA VILLE DE ZEGOUA</i>	43
<i>1.2. ESPACE URBANISE (LA VILLE DE ZEGOUA)</i>	43
<u>2. VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT</u>	48
<i>2.1. VOIRIE</i>	48
<i>2.2. RESEAUX DIVERS , ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT</i>	50
<u>3. EQUIPEMENTS PROGRAMMES</u>	53
<i>3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :</i>	53
<i>3.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES</i>	54
<i>3.3. EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES :</i>	54
<i>3.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS :</i>	55
<i>3.5- EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS , TOURISTIQUES ET DE LOISIRS</i>	55
<i>3.6- EQUIPEMENTS CULTUELS</i>	55
<i>3.7 -EQUIPEMENTS DE SECURITE</i>	55
<i>3.8. EQUIPEMENTS PROGRAMMES DANS LES VILLAGES</i>	56
<u>4 – ENVIRONNEMENT :</u>	57
<u>5. TRANSPORT ET CIRCULATION</u>	57
<i>5.1 TRANSPORT Dans le domaine du transport, il est prévu:</i>	57
<i>5.2. CIRCULATION</i>	57
<u>6. EVALUATION DU SCHEMA</u>	58
<i>6.1. VILLE DE ZEGOUA</i>	58
<i>6.2. VILLAGES DE LA COMMUNE DE ZEGOUA</i>	61
<i>6.3. TABLEAU RECAPITULATIF (Zégoua + villages)</i>	62
<u>TROISIEME PARTIE : STRATEGIES D'APPLICATION</u>	63

<u>1-STRATEGIE SECTORIELLE</u>	65
<i>1.1. ZONE DE PUS N°1</i>	65
<i>1.2. ZONE DE PUS N°2</i>	66
<u>2.STRATEGIE INSTITUTIONNELLE</u>	67
<u>3. STRATEGIE FONCIERE</u>	68
<u>4.STRATEGIE FINANCIERE</u>	69
<i>4.1.PRINCIPE</i>	69
<i>4.2. FINANCEMENT</i>	69
<u>. 5. PHASAGE</u>	70
<u>6.RECOMMANDATIONS</u>	72
<u>ANNEXES</u>	73

INTRODUCTION

1.1. Problématique du Développement Urbain

Une analyse des problèmes que connaissent les villes maliennes met en évidence quelques grandes caractéristiques communes :

- Un taux d'accroissement démographique très souvent supérieur à 3,5% (moyenne nationale);
- Un déséquilibre économique et social accentué entre les quartiers en ce qui concerne la répartition des différents équipements et Services publics;
- Un déficit de plus en plus croissant en matière de logements, cause d'une urbanisation incontrôlée qui se traduit par la prolifération des quartiers d'habitat spontané;
- Une économie locale marquée par une prédominance du secteur informel en ce qui concerne les grandes villes et par le secteur primaire pour les petites;
- Des espaces naturels mal ou pas protégés et un environnement fortement dégradé en raison d'une quasi-absence des services urbains essentiels.

Ce diagnostic met en relief l'ampleur des actions nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux préoccupations des habitants en matière d'emploi, d'habitat, de transport, et d'équipements de tout genre: éducation, santé, voirie et réseaux divers etc.

Ces actions serviront à préciser les orientations possibles du développement et de l'aménagement local en mettant à la disposition des décideurs politiques un certain nombre d'outils et de moyens. Le rôle des collectivités décentralisées est déterminant dans ce processus, en raison des compétences et des moyens qui leur sont dévolus dans le cadre de la Décentralisation.

1.2. Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

- détermine les orientations fondamentales du développement d'une agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voiries, d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'électrification, de téléphone, de transport, etc.; ainsi que les stratégies à mettre en œuvre (stratégies foncière, sectorielle, financière et institutionnelle).
- Définit :
 - les grandes zones de développement stratégiques par l'importance des opportunités offertes et arrête avec précision la limite des espaces protégés au titre de l'environnement;
 - les programmes d'aménagement pour une période de vingt (20) ans .

Le SDAU est réglementé par le Décret N°186 PG-RM du 26 Juillet 1985 et conçu de manière à :

- promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes et des activités;
- structurer l'espace local ;
- mettre en valeur la diversité des sites, des lieux, et des paysages ;

- Organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts;
- organiser le réseau de transport et la sécurité.

Priorités, échéanciers, programmes, moyens et modalités d'exécution, sont précisés sur le choix du « modèle urbain » à développer.

Le présent document comprend 3 parties :

- Une première partie (constat) qui a pour but d'appréhender tous les problèmes liés à l'aménagement de la ville de Zégoua et Environs ;
- Une deuxième partie « Rapport Programme » portant sur les propositions d'aménagement et coûts correspondants pour une période de vingt (20) ans.

Il est procédé à une évaluation du coût de réalisation du Schéma afin de permettre aux Autorités Communales et à la Tutelle d'en tenir compte dans l'élaboration des budgets et du programme de développement de la Commune ;

- Une troisième partie intitulée "Stratégie d'Application du Schéma Directeur et Recommandations, est un ensemble d'actions pratiques qui permettront aux Autorités Communales et à la Tutelle de maîtriser la gestion du développement de la Commune de Zégoua favorisant ainsi la réalisation du Schéma.

Pour atteindre ses objectifs le Schéma se base sur quatre (4) grandes stratégies (sectorielle, foncière , financière et institutionnelle).

PREMIERE PARTIE : CONSTAT

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION

Située dans la partie Sud-Est de la Région de SIKASSO et du Cercle de Kadiolo, la Commune Rurale de Zégoua qui comptait 13 976 habitants selon le RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) en 1998 a une population estimée à 15 852 habitants en 2002.

La Commune a une superficie de 449 km² environ avec une densité moyenne de 35,30 hbts /km². Créée conformément à la Loi N°95-034 du 12 avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali, elle comprend 9 villages. Son chef-lieu, la ville de Zégoua est distante de Kadiolo de 12,5 km, de Sikasso de 115 km, de Poko (Cote d'Ivoire) de 4 km et de Baguéra (Burkina Faso) de 10 km.

1.2. PERIMETRE D'URBANISATION

Le périmètre d'urbanisation a été ramené au périmètre Communal compte tenu des réalités socio-économiques mais aussi administratives et d'une volonté de développement intégré de la Commune. Les inter-relations qui existent entre la ville de Zégoua et son hinterland agricole sont en effet très fortes.

Ce choix tient compte du cadre de la Décentralisation dans lequel ont été fixées les limites de la Commune. Celles-ci correspondent en général à celles des terroirs des villages qui bordent la Commune en direction des Communes voisines, champs et autres terres de culture symbolisant la fin de ces terroirs.

La Commune de Zégoua est ainsi limitée :

- au Nord – Est par la Commune de Loulouni;
- à l'Est par le Burkina Faso;
- au Sud par la Cote d'Ivoire;
- à l'Ouest par la Commune de Kadiolo.

La Commune de Zégoua comprend un centre semi - urbain, Zégoua son chef lieu, 8 villages officiels qui sont représentés sur le tableau N°1 ci-dessous

Tableau N° 1 : Localisation des villages

N°	Localités/villages	Longitude	Latitude	Distance/Zégoua Km
1	Zégoua	5°39	10°29	0
2	Nassoulou	3°27	10°42	7
3	Katioloni	5°28	10°51	6
4	Fanidiana	5°34	10°28	11
5	Zampédougou	5°32	10°33	11
6	Dialakorosso	5°40	10°36	12
7	Kalibènè	5°37	10°40	18
8	Katéle	5°38	10°37	15
9	Ziangolodougou	5°38	10°35	10

Carte de découpage actuel du cercle de Kadiolo



Légende

— : Limite de Cercle

- - - : Limite de commune

 COMMUNE RURALE DE ZÉGOUA

2. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

2.1. ANALYSE DU SITE ET SES CONTRAINTES

La ville de Zégoua est située de part et d'autre de la RN 7 qui relie Bamako à la Côte d'Ivoire en passant par Sikasso. Le terrain très peu accidenté est dominé par des plaines et des bas-fonds.

Dans la ville de Zégoua, il y a quelques espaces boisés comme le bosquet villageois et des champs de cultures tout autour. La végétation urbaine est essentiellement composée d'espèces exotiques comme le neem, le manguier et le mélina.

A l'exception des zones d'extraction de banco (bancotières) et des espaces boisés à préserver, le site est dans l'ensemble propre à l'habitation et ne présente qu'une petite zone inondable entourée de vergers à l'Est de l'ancien site. L'extension de la ville est possible dans toutes les directions sauf au Sud qui fait frontière avec la Côte d'Ivoire.

La Bretelle de Kadiolo créée pendant la période coloniale, assurant la liaison entre Sikasso et la Côte d'Ivoire traversait le site de l'ancien village, aujourd'hui transformée en champs de cultures.

2.1.1. Aspects physiques

a. Relief

Le relief peu accidenté est dominé par des plaines, des bas-fonds et des plateaux. D'une manière générale les sols de la Commune sont pauvres à cause des effets de l'érosion pluviale et de la faible capacité de rétention des eaux de pluie. On rencontre des sols argileux tantôt rougeâtres, tantôt calcaires souvent composés de cristallins. A côté des collines et élévations, on trouve des sols minéraux bruts sur cuirasse. Les terres non arables se composent de sols mal drainés et de sols profonds sur cuirasse.

b. Climat

Sur le plan climatique, la Commune appartient au climat Pré-Guinéen avec des températures variant de 21 à 32°C. Elle connaît deux saisons : une pluvieuse de Juin à Octobre et une sèche de Novembre à Mai.

La pluviométrie moyenne est de 1200 mm/an.

Les vents dominants sont: l'Harmattan, vent chaud et sec soufflant de Novembre à Mai du Nord-Est au Sud-Ouest et la Mousson, vent chaud et humide, soufflant de Juin à Octobre du Sud-Ouest au Nord-Est.

c. Végétation

La végétation est constituée d'un important tapis graminée au niveau des plaines alluvionnaires constituant ainsi des pâturages potentiels pour le bétail. Le massif forestier est composé de bois sacrés aux alentours des villages et de bosquets villageois.

d. Hydrographie

La Commune est arrosée par des cours d'eau et leurs affluents avec un régime torrentiel presque à sec en saison sèche. Le cours d'eau le plus important est le Dopéniènèke qui traverse la ville de Zégoua d'Est en Ouest. Ce cours se divise en deux au Sud – Ouest de la zone industrielle : une branche continue son cours au Sud-Ouest vers Kadiolo et l'autre Nord- Ouest de la zone industrielle. Ces cours d'eau traversent des plaines inondables pouvant être exploitées comme rizières.

e. Faune

La faune était composée :

- de gros gibiers: buffles, daguets, antilopes, éléphants;
- de petits gibiers : lièvre, biche;
- d'oiseaux : perdrix, canepetières, canards sauvages.

La faune très giboyeuse dans le passé est devenue très pauvre actuellement à cause de la perturbation de son habitat par les feux de brousse , l'occupation de la brousse par les champs de cultures et surtout par le braconnage.

2.1.2. Contraintes

Ce sont:

- Contraintes physiques :

Il y a :

- la faible capacité de rétention des sols ;
- la ville de Zégoua située dans une plaine entourée de terres de culture ne pouvant s'étendre qu'au détriment de celles-ci ;
- l'extension bloquée au Sud à cause de la frontière Mali-Côte d'Ivoire.

- Contraintes juridiques

Ce sont :

a) Titres fonciers

Les titres fonciers (TF) privés sont majoritaires. On dénombre quinze (14) TF dont un (1) titre de l'Etat affecté à l'EMACY d'une superficie totale de 104 ha 82 a 51ca.

Le tableau ci-dessous donne la situation de ces titres.

Tableau N° 2 : Situation des Titres Fonciers dans la ville de Zégoua et Environs

N°	Propriétaires	Localisation	N° Titre	Superficie	Affectation
1	Hotel Babemba	Médine	11	21a 70ca	Hotel
2	Mamadou TRAORE	Médine	12	51a 97ca	Hotel
3	Mamadou TRAORE	Vers Kadiolo	16	52ha 58a 98	Champs
4	Mamadou TRAORE	Vers Kadiolo	17	32ha 40a 96	Champs
5	Mamadou TRAORE	Lafiabougou	22	21a 91ca	Habitation
6	Mamadou DIBO	Médine	20	1ha	Champs
7	EMACY	Médine	23	64a 92ca	Bureaux
8	Boubacar DIARRA	Toumpoubélé	15	3ha 86a 83	Champs
9	Tahirou SANOGO	Médine	18	1ha	Champs
10	Lamissa KONE	Médine	14	9ha 91a 10	Champs
11	Boubacar DRAMERA	Toumpoubélé	21	37a 65ca	Habitation
12	Mamadou DIAWARA	Lafiabougou	10	1ha 39a 98	Station Service
13	Jean Claude	Toumpoubélé	21	42a 51ca	Station Service
14	TEXACO-TOTAL	Toumpoubélé	2	24a 00ca	Station Service
TOTAL				104HA 82A 51CA	

b).Autres formes d'occupations

Dans la Commune de Zégoua il n'y a pas de forêt classée mais dans le village de Zampédougou il a été procédé à une délimitation de 1000 ha dans le cadre d'un projet FAO (en français : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

2.2. OCCUAPTION DU SITE

Les grandes tendances d'occupation de l'espace dans la ville de Zégoua sont :

- les secteurs d'habitat;
- les secteurs d'activités;
- un espace prévu par la Commune pour la future zone industrielle;
- des espaces verts: bosquets villageois, pépinières, champs de cultures.

2.2.1.Secteurs d'habitat

Ce sont les lieux d'implantation des habitations. Ces lieux comprennent :

- les quartiers anciens qui sont:
 - ✓ Zégouacoro
 - ✓ Médine
 - ✓ Lafiabougou
- les lotissements récents :
 - ✓ Toumpoubélé
 - ✓ Extension de Zégouacoro et de Lafiabougou
- et les secteurs d'habitat spontané (morcellement et attribution effectués en dehors du circuit administratif normal) localisés :
 - ✓ à l'est de Zégouacoro, à l'Ouest de la RN7 toujours dans Zégouacoro
 - ✓ à l'Ouest de Lafiabougou

Les quartiers ont été loti en damiers classiques.

La ville s'étire du Sud au Nord de part et d'autre de la RN7 faisant de Zégoua une ville linéaire. Les parcelles sont grandes, elles varient de 500 à 800 m² parfois plus. Certains propriétaires exploitent une partie de leur parcelle pour le maraîchage.

Dans les secteurs d'habitat spontané, les rues sont rectilignes et se coupent en angle droit. On doit mettre fin à la création de l'habitat spontané car la ville connaîtra une extension démesurée en favorisant les parcelles d'habitation au détriment des équipements, des espaces verts et des places publiques.

Les maisons, de forme rectangulaire avec des toits généralement à deux(2) pentes, couvertes de tôles ondulées, débordant de 40 cm environs et se terminant par des bois de rive, sont en dur.

2.2.2.Secteurs d'activités

- **Zone réservée à l'Industrie.**

Un espace situé au Sud de la ville de part et d'autre de la RN 7, a été délimité par les autorités locales et morcelé sous forme de parcelles de grande taille (1/2 ha).

Aucune implantation n'y est réalisée, mais elle peut être maintenue comme zone industrielle.

▪ **Dépôts d'Hydrocarbures :**

Il n'existe pas de dépôt d'hydrocarbure réglementaire à Zégoua.

Cependant, dans la nouvelle zone industrielle, une parcelle de 4 ha appartenant à un opérateur économique est prévu comme un dépôt de carburants.

Néanmoins il existe 5 stations d'essence, localisées au Nord et au Sud de la ville le long de la RN 7 assurant le ravitaillement de la ville en carburants et lubrifiants.

Ce sont

- la station SNF ;
- la station TOTAL ;
- la station TADJISSO ;
- la station SEKOU FOFANA ;
- la Station SERVICE ZEGOUA.

▪ **Secteur Commercial**

Ce qu'on appelle zone commerciale se situe autour de l'ancienne et la nouvelle douanes et se prolonge de part et d'autre de la RN 7 jusqu'à la Foire hebdomadaire située au Nord - Est de la ville. Elle a une superficie d'environ 4 ha .

Quand à la foire hebdomadaire, elle a une superficie de 4 ha et comporte des installations privées en grande majorité (des boutiques, des hangars en bois recouverts de paille).

La foire se tient tous les Samedi. Elle est aussi fréquentée par des étrangers venant de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

A côté de l'ancienne Douane, il y a des étalagistes, des boutiquiers, des réparateurs de vélos et de mobylettes et des marchands ambulants

▪ **Secteurs de bureaux**

Il y a deux (2) petits secteurs de bureaux qui sont :

- le premier secteur d'une superficie d'environ 10 ha, situé entre la nouvelle et l'ancienne douanes est occupé par les bureaux de transits, les EMACI (Entrepôts Maliens en Cote d'Ivoire) le Service Local de la Conservation de la Nature (SLCN), la Chambre d'Agriculture , la Caisse Associative d'Epargnes et de Crédits, la SOTELMA (Société des Télécommunications du Mali), les ONG et Associations, la Douane et le Poste de Contrôle des Droits de Traversées Routières. Il se confond avec le secteur commercial;
- le second secteur d'une superficie de 3 ha, regroupe l'ONP (Office National des Postes), le premier cycle A, la Mairie et le Centre de Santé Communautaire.

2.2.3.Espaces verts

▪ *Espaces boisés*

- Bosquets: ils existent un au Nord – Est de la ville et un derrière la Station d'essence près du barrage (retenue d'eau)
- Forêts classées et autres espaces boisés : Il n'existe pas de forêts classées dans la Commune, la FAO a délimité 1000 ha dans le village de Zampédougou en vue d'un aménagement.
- Espaces boisés intégrés aux habitations :
- Deux (2) Petites zones de maraîchage: une sur la route de Kadiolo à l'Ouest et une autre au bord du marigot Dopéniènèké.

▪ *Autres espaces*

Il existe à l'intérieur de la ville plusieurs carrières de banco (bancotières) dont les deux (2) principales, situées à l'Est de Zégouacoré et à l'Ouest de Lafiabougou font l'objet de protection en vue de leur reboisement.

Conclusion :

L'occupation de l'espace est tributaire de la route. La ville s'étend de part et d'autre de la RN7 à partir de l'ancienne Douane au Sud pour aboutir jusqu'à Toumpoubélé au Nord.

Une analyse de l'occupation de l'espace urbain laisse apparaître une homogénéité des quartiers et des constructions : noyaux anciens, lotissements récents, secteurs de bureaux : écoles, centre de santé, Douane , gare routière, centre commercial, etc. ainsi que beaucoup d'espaces boisés : champs, pépinières, bosquets.

2.3. EVOLUTION DU SITE

2.3.1. Création

Deux (2) versions sont avancées pour la création de la ville de Zégoua.

Une première version s'accorde à reconnaître que Zégoua doit sa création à un chasseur nommé Zié OUATTARA venu de Tikékan à l'Ouest de Misséni (chef- lieu de l'ancien canton du Folona). Actuellement ce village fait partie de la Cote d'Ivoire. Il s'est d'abord installé à Nassoulou en prospectant des zones favorables à la chasse . Au cours de cette aventure il découvrit l'emplacement de Zégoua où il construisit une case (Vogo), puis creusa un puits.

Zégoua résulterait de la déformation de «**Ziétagouan** » qui signifie "là où boit Zié "en langue Sénoufo.

Une seconde version issue du rapport sur le PDSC (Plan de Développement Social et Communautaire) attribue la création de Zégoua à un chasseur originaire de Nassoulou du nom de Zié OUATTARA. Petit hameau situé près de la source du marigot où il venait boire souvent pris le nom « **Zietgwali** » qui signifie en Sénoufo le « lieu où boit Zié » et qui comme la première version devient par déformation Zégoua.

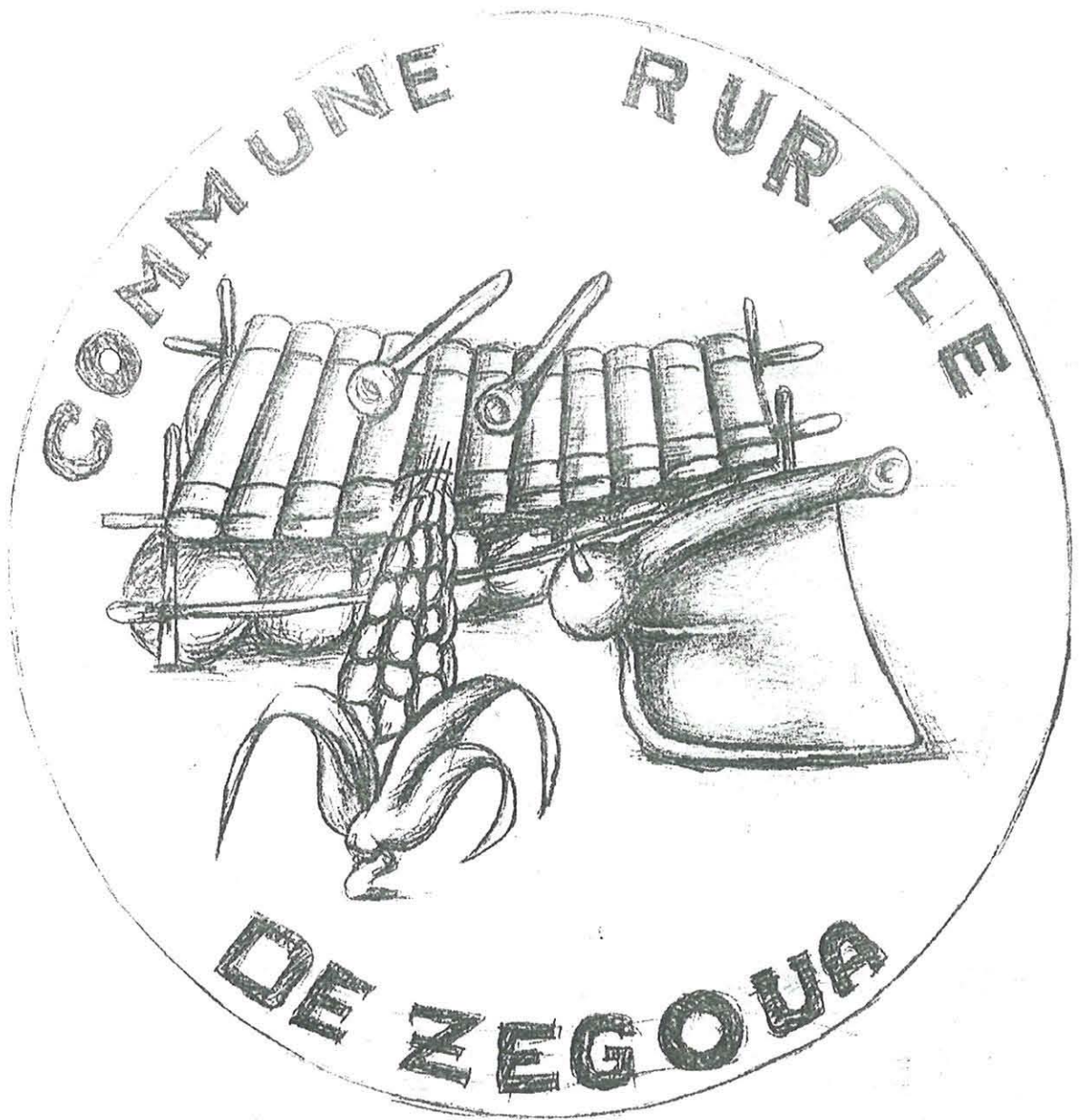
Ainsi l'historique de la création de Zégoua (puits de Zié) est une histoire de lieux de chasse et de point d'eau comme dans beaucoup de localités maliennes.

On remarque que les deux versions ont des éléments communs et il y a des endroits qui se recoupent. Quelque soit la version adoptée, on peut retenir que le fondateur de Zégoua est bel et bien Zié OUATTARA et le lieu où il buvait est l'ancien site du village.

La création de Zégoua est bien antérieure à la colonisation car il fut rapporté que le 4^{ème} chef de village (Nanipé OUATTARA) a eu des relations privilégiées avec TIEBA roi de Sikasso.

Les quatorze chefs de village de Zégoua qui se sont succédés depuis sa création à nos jours sont par ordre :

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Zié | OUATTARA premier chef de village et fondateur |
| 2. Namprobè | OUATTARA |
| 3. Daba | OUATTARA |
| 4. Nanipè | OUATTARA |
| 5. Naniogo | OUATTARA |
| 6. Namblén | OUATTARA |
| 7. Tiognopbé | OUATTARA |
| 8. Dompbè | OUATTARA |
| 9. Zanikou | OUATTARA |
| 10. Tiémoko | OUATTARA |
| 11. Mouroudjan | OUATTARA |
| 12. Zoumana | BERTHE |
| 13. Zié dit TIONA | OUATTARA |
| 14. Seydou | OUATTARA actuel chef de village |



2.3.2. Etapes de la Croissance Urbaine

a – Période Pré-coloniale

Zégoua n'a pas connu comme certaines villes du Mali une histoire mouvementée qui s'est répercutée sur l'évolution de la ville lors de la pénétration coloniale.

Avant la pénétration coloniale, la ville de Zégoua était localisée sur de la route de Kadiolo . où il y a des vestiges.

Il n' a pas été possible de donner une date exacte de la création de la ville. L'activité dominante était la chasse et le puits servait de point de ralliement de la population.

b .Période Coloniale – 1989 à 1960

Durant cette période, la ville s'est agrandie autour du puits et du « Vogo » sans création de quartiers nouveaux.

c- Après l'indépendance 1960 à nos jours

- C'est bien après l'indépendance c'est à dire en 1965 que la ville Zégoua est véritablement née avec la construction de la route Sikasso –Bouaké (Cote d'Ivoire) ou RN7.

Le premier lotissement a été réalisé à cette date. Le village entier s'est déplacé pour s'installer de part et d'autre de la RN 7. L'installation a commencé à partir de la concession du chef de village pour atteindre le site de l'ancienne Douane.

- *de 1965 à 1978*

Le deuxième lotissement fut réalisé sur l'espace situé à l'Est du premier dans les quartiers de Médine et de Zégouacoro.

- *de 1978 à 1984*

La ville a connu une extension en forme de L qui couvre les 2 premiers lotissements dans le quartier de Médine :

- *de 1984 à 1985*

Un lotissement a été réalisé à l'Ouest de Médine en forme de triangle dans le quartier de Lafiabougou ;

- *de 1985 à 1993*

Ce lotissement a couvert deux (2) zones d'extension :

- à l'Est de Médine
- et à l'Ouest de la route de Kadiolo dans Lafiabougou

- *de 1993 à 1998*

Il y a eu des lotissements touchant plusieurs parties de la ville dont :

- un au Nord - Est de Médine ;
- un constituant l'extension de Zégouacoro à l'Ouest vers le cimetière ;
- un à l'Est de la RN 7 et au Sud de Zégouacoro ;
- la zone industrielle où il n'y a aucune implantation ;
- Toumpoubélé au Sud de la Zone industrielle qui constitue un nouveau quartier résidentiel non encore occupé .

- *de 2000 à 2002*

Les récents lotissements sont :

- A l'Est de Médine ;
- A l'Est de Zégouacoro ;
- A l'Ouest de la route de Kadiolo dans Lafiabougou.

VILLE DE ZEGOUA

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

ANCHE N 2 : EVOLUTION DU SITE

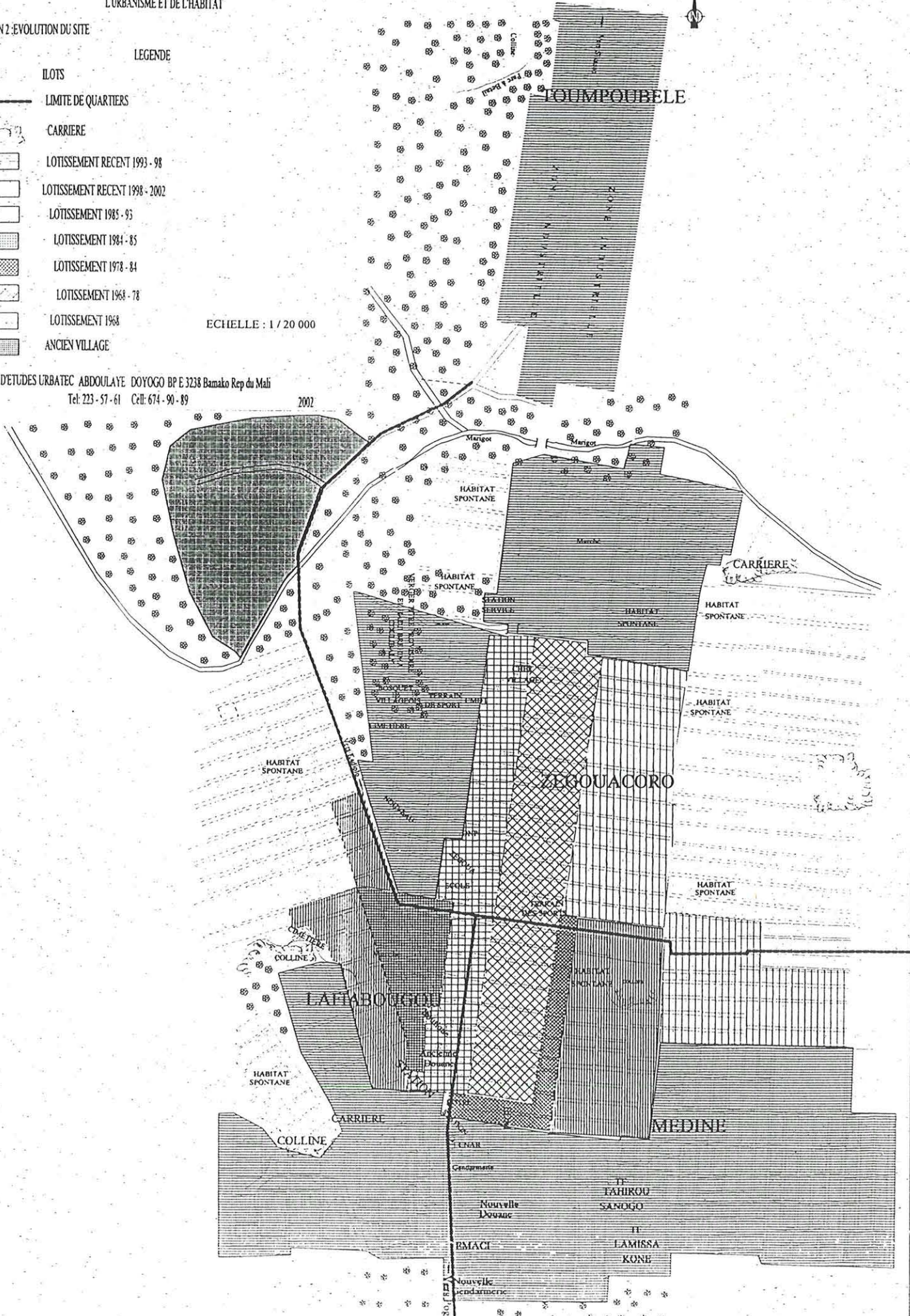
LEGENDE

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CARRIERE
- LOTISSEMENT RECENT 1993 - 98
- LOTISSEMENT RECENT 1998 - 2002
- LOTISSEMENT 1985 - 93
- LOTISSEMENT 1984 - 85
- LOTISSEMENT 1978 - 84
- LOTISSEMENT 1968 - 78
- LOTISSEMENT 1968
- ANCIEN VILLAGE

ECHELLE : 1 / 20 000

BUREAU D'ETUDES URBATEC ABDOULAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
Tel: 223 - 57 - 61 Cell: 674 - 90 - 89

2002



Conclusion

Les créations de quartiers sont surtout le fait de l'existence de la Route Nationale N° 7 Bamako – Bouaké en passant par Sikasso.

La ville s'est donc développée par lotissements successifs en forme de damiers classiques autour d'un noyau ancien (Zégouacoro), de part et d'autre de la RN7 faisant de cette localité une ville linéaire.

3. DEMOGRAPHIE

- Population et composition

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 la population de la Commune Rurale de Zégoua était de 13 976 habitants.

Dans les tableaux(N°3 et4) ci-dessous figurent les données socio-démographiques.

Tableau N° 3 :Données socio-démographiques de la Zégoua (1998)

Villages	Population	Ménage	Concession	Mén/conc	Pers/ménage
Dialacorosso	322	40	22	1,8	8,1
Fanidiana	3171	455	298	1,5	7,0
Kalibené	750	79	38	2,1	9,5
Katéle	921	126	58	2,2	7,3
Katioloni	325	57	37	1,5	5,7
Nassoulou	1088	146	81	1,8	7,5
Zampédougou	510	68	52	1,3	7,3
Zégoua	5369	1075	673	1,6	5,0
Ziangolodougou	1520	213	130	1,6	7,1
TOTAL	13976	2259	1389	1,6	6,2

Source :RGPH 98

La population communale est composée de Sénoufo, Bobo, Dogons, Bambara, Samoko, Sarakollés, Peuls, Sonray, Miniaka et les Mossis.

Les religions pratiquées sont l'Islam, le Christianisme et l'Animisme.

Il n'a pas été possible d'obtenir la stratification de la population par âge selon les chiffres du RGPH de 1998. Les seuls chiffres disponibles dans ce domaine sont les chiffres contenus dans les cahiers du recensement datant de 1996. Selon ces chiffres 47% de la population a moins de 18 ans et 8%, 60 ans et plus. C'est donc une population relativement jeune dont les besoins portent sur le logement, les équipements et l'emploi.

Selon les chiffres du RGPH, les femmes représentent 51,1 % de la population communale, et 51,8 % de celle de la ville de Zégoua .

- Taux d'accroissement

Entre les recensements de 1987 et 1998, le taux-moyen annuel d'accroissement observé de la population de la ville de Zégoua a été de 3,2 %. C'est donc un taux d'accroissement modéré, légèrement inférieur à la moyenne nationale observée en milieu urbain (3.5%).

En maintenant ce taux la ville passera de 5369 habitants en 1998 à 6102 habitants en 2002 pour atteindre 8403 habitants en 2012 et 11572 en 2022.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution de la population des villages de la Commune.

Tableau N° 4 : Perspective démographique

N°	Localités	Population			
		1998	2002	2012	2022
1	Dialacorosso	322	366	504	694
2	Fanidiana	3171	3604	4963	6835
3	Kalibené	750	852	1174	1616
4	Katéle	921	1046	1441	1985
5	Katioloni	325	369	508	700
6	Nassoulou	1088	1168	1703	2345
7	Zampédougou	510	579	798	1099
8	Zégoua	5369	6102	8403	11572
9	Ziangolodougou	1520	1727	2379	3276
	TOTAL	13976	15813	21873	30122

- Mobilité de la population

Faute de données sur cette question, on peut observer que la population de Zégoua est caractérisée par sa grande mobilité.

Elle pratique :

- l'exode en direction de Kadiolo, Sikasso, Koutiala et Bamako pendant la saison sèche à la recherche de revenus additionnels pour faire face aux dépenses extra agricoles. Le mouvement le plus développé en matière d'exode est entre Zégoua et Kadiolo à cause du statut administratif de cette dernière comme chef-lieu de cercle.
- et l'émigration se fait en direction du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso.

Les déplacements des populations sont fréquents mais la durée de séjour hors de la localité n'est pas aussi longue comme on le constate dans certaines villes du Mali. Par contre certaines personnes font quotidiennement la navette entre Zégoua et Poko (Côte d'Ivoire) à cause de l'existence de leur famille de part et d'autre de la frontière.

4. ECONOMIE

La Commune Rurale de Zégoua présente une économie essentiellement agricole avec quelques cultures dominantes comme le maïs et le coton.

Le secteur de l'élevage reste tributaire des habitudes séculaires (élevage de prestige).

Les activités du secteur secondaire sont quasi inexistantes malgré leur nécessité. Le reste des activités économiques est dominé par le secteur tertiaire avec le commerce et sa foire hebdomadaire qui font office de deuxième activité économique après l'agriculture.

En résumé l'économie de la Commune est essentiellement dominée par le secteur primaire qui occupe plus de la moitié de la population auquel s'ajoute le commerce. Le commerce frontalier n'est pas négligeable. Il faut signaler des cas de fraude et de contrebande difficiles à combattre en raison de la porosité des frontières.

L'activité commerciale entraîne un mouvement quotidien important entre Zégoua et Poko en Côte d'Ivoire

4-1.SECTEUR PRIMAIRE :

Ce secteur concerne principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'apiculture, l'aviculture, les produits de cueillette et de ramassage et la chasse.

4.1.1 Agriculture :

L'agriculture est l'activité dominante dans l'économie de la Commune. Les principales cultures sont :

- la riziculture: la culture du riz se pratique dans les bas-fonds. D'après la CMDT (Compagnie Malienne du Textile) il y a 87 ha de terre exploitée contre 522 ha de terre exploitable.
- les cultures sèches: maïs, sorgho, mil, haricot;
- les cultures de rente : coton, etc. ;
- les cultures secondaires : patate, manioc ;
- les cultures maraîchères : tomate, salade, gombo etc.

Tableau N° 5 : Données statistiques sur la production agricole de la Commune de Zégoua (Campagne 2001-2002)

Désignations Cultures	Superficies(ha)	Rendements (kg/ha)	Production (tonne)	Quantités à commercialiser (tonnes)	Observations
Coton	2768	1018	2817	2817	100% Exportés
Maïs	2037	1884	3838	1625	42% auto - consommés
Mil	788	563	444	0	100% auto- consommés
Sorgho	458	797	365	200	55% auto- consommés
Riz	677	1176	796	0	100% auto- consommés
Arachide	703	590	415	249	60% auto- consommés
Niébe Grain	80	364	29	0	100% auto- consommés
Soja	8	104	832	832	100% exportés

Source : CMDT

Il ressort de ce tableau que le coton et le soja sont des cultures de rente entièrement destinées à l'exportation., tandis que le mil , le riz et le niébé sont auto-consommés, quant aux autres cultures (coton, maïs, sorgho, arachide, niébé, grain) sont soit consommées soit commercialisées.

Les superficies cultivables ont été estimées par la CMDT à 22 557 ha et les superficies cultivées à 8 019 ha soit 35% des terres cultivables.

Quant au coton, il est cultivé sur 2768 ha soit 12,27% des terres cultivables.

Quant à la production maraîchère d'après la CMDT, elle occupe 322 exploitants qui se répartissent comme suit :

- 5 jardins collectifs qui occupent une superficie d'environ 6 ha
- et 108 jardins individuels pour une superficie totale de 260 ha

Ces jardins sont exploités toute l'année ; on y cultive la tomate, l'aubergine, la salade, le gombo etc.

Les problèmes liés au maraîchage sont:

- un faible niveau d'équipement ;
- le coût élevé des intrants

4.1.2.Elevage :

La Commune de Zégoua n'est pas une zone d'élevage par excellence par conséquent, il n'existe pas de zones précises d'élevage. Néanmoins il existe quelques transhumants autour des retenues d'eau en période sèche. Il n'existe pas de statistique disponible au SLACAER en la matière.

Le cheptel, principalement constitué de bovin, caprin, ovin, asin et la volaille est destiné à l'autoconsommation. L'élevage a un impact faible dans l'activité économique de la Commune.

Les difficultés généralement rencontrées concernent les conflits entre éleveurs et agriculteurs, l'insuffisance où l'inexistence de pâturages, le coût élevé de l'aliment bétail et surtout la divagation des animaux

4.1.3.Pêche :

La pêche est quasi inexistante. La presque totalité du poisson consommé provient de Mopti et des Communes voisines notamment Kadiolo.

4.1.4.Apiculture et aviculture :

Comme pour l'élevage, il n'existe pas de données statistiques concernant l'aviculture et l'apiculture .Ces deux activités présentent un potentiel important non encore suffisamment exploité. Les méthodes généralement pratiquées sont traditionnelles.

4.1.5.Cueillette et ramassage :

Ils représentent une activité importante au sein de la Commune rurale malgré l'inexistence de zones précises de cueillette et de ramassage. Les produits généralement rencontrés sont : le néré, le karité, le pin de singe, les fruits de landolphia (Zaban) et le tamarin.

4.1.6. Arboriculture :

Selon la CMDT cette activité occupe 22 exploitants pour 22 vergers sur 17 ha.

La production arboricole porte surtout sur les mangues qui sont à 90% exportées vers la Côte d'Ivoire.

Cependant des problèmes de feu de brousse et d'abattage abusif des arbres constituent un frein à la production arboricole.

4.1.7.Ressources en bois :

Il n'existe pas de forêt classée mais des reboisements d'eucalyptus sont déjà en exploitation. Cependant les qualités de bois rencontrées restent des bois à usage domestiques ou bois de chauffe et dans une moindre mesure des bois d'œuvre .

4.1.8.Chasse :

Il n'existe pas de périmètre défini de chasse. Elle se fait à travers la brousse. La faune est constituée essentiellement : de lièvres, de biches, d'oiseaux, de porcs-épics.

Cependant l'association de chasseurs s'implique dans la tradi-theurapie et appuie la gendarmerie pour lutter contre les malfaiteurs aussi bien à l'intérieur de la Commune que le long des frontières avec la république de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

La principale difficulté rencontrée reste le braconnage et la rareté des animaux..

4.2.SECTEUR SECONDAIRE :

Ce secteur couvre l'industrie et l'artisanat.

4.2.1.Industrie :

Elle est quasi inexistante. Il existe néanmoins une boulangerie moderne et quelques boulangeries artisanales.

Compte tenu de la vocation agricole de la Commune, un développement de petites unités de transformation de produits issus de l'agriculture et de l'arboriculture est à encourager.

4.2.2.Artisanat :

L'artisanat est essentiellement dominé par la fabrication de matériels agricoles (houes, charrues, multicultureur).

L'artisanat de service (tailleurs et mécaniciens) et l'artisanat d'art (bijoutiers, cordonniers) constituent également des activités en évolution dans la ville de Zégoua. On dénombre actuellement 359 artisans mais seuls les mécaniciens et les menuisiers sont organisés.

Au niveau de l'artisanat de production on note l'existence d'une boulangerie moderne et de douze (12) boulangeries artisanales.

L'artisanat se caractérise par son manque d'organisation et de formation.

4.3.SECTEUR TERTIAIRE:

Il est constitué de services, commerce, tourisme et hôtellerie .

4.3.1.Services

Les services concernent les assurances (CNAR) , les radios (Danaya et Djiguiya), les pharmacies (Wédiolo et Pharmavet) . Il existe également quatre cabinets de soin.

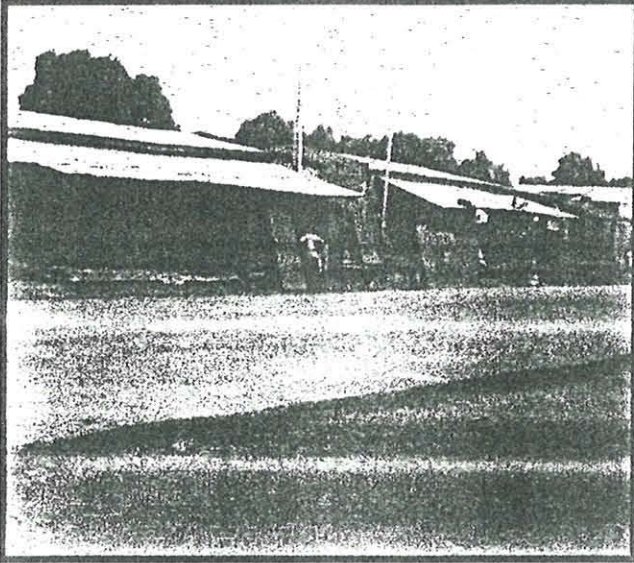
Cependant compte tenu de la position frontalière de la ville de Zégoua, le transit occupe une place importante dans l'activité économique de la ville. . En effet il existe 33 bureaux de transits gérés par un syndicat.

4.3.2.Commerce

Il a été dénombré 186 commerçants, 130 étalagistes, 56 boutiquiers ainsi que des vendeurs de riz, de bois, de lait frais et des restaurateurs et gargotiers

La foire hebdomadaire reste une activité très importante dans la Commune et rassemble les populations des différentes localités voisines et d'ailleurs (Kadiolo, Sikasso, Mopti, Burkina-Faso et la Cote d'Ivoire etc.).

ACTIVITES ECONOMIQUES

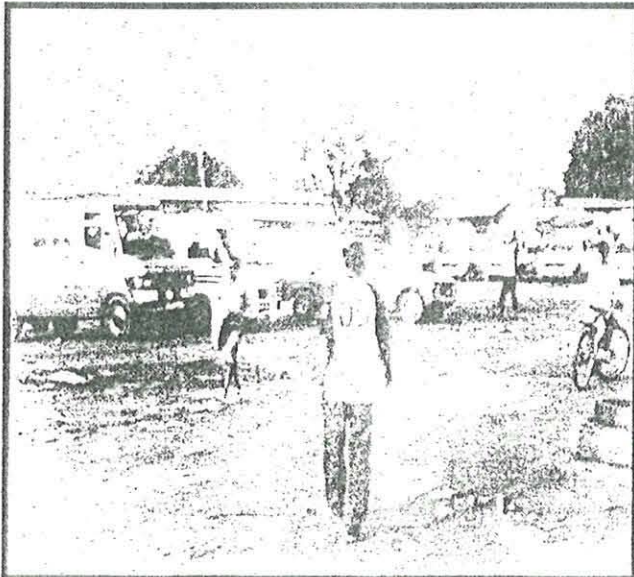


Un Atelier de menuiserie métallique



Une Ebénisterie

EQUIPEMENTS MARCHANDS



Gare routière



Foire hebdomadaire

4.3.3. Tourisme et hôtellerie :

Le tourisme est inexistant, cependant on a récemment découvert un hypogée lors des travaux d'aménagement de la cour de la Douane. Il est le seul hypogée identifié mais des recherches archéologiques peuvent permettre d'en découvrir.

Dans le domaine de l'hôtellerie il existe huit (8) petits hôtels pour une capacité de 73 lits dans la ville de Zégoua avec quelques restaurants ou gargotes.

Néanmoins compte tenu des besoins futurs, de nouveaux hôtels sont à construire et ceux qui existent sont à rénover

4.3.4 Transport :

Les statistiques fournies par la Douane attestent l'importance du trafic de marchandises entre les voisins ivoiriens et burkinabés (Tableau N°6).

Tableau N° 6 : Importation de marchandises directement mises a la consommation a Zégoua

Mois	Poids Brut (tonnes)	Valeurs(Fcfa)
Janvier	7321	381 055 736
Février	13212	641 237 324
Mars	14834	879 633 873
Avril	10684	639 552 830
Mai	17056	1 022 669 991
Juin	10444	645 664 744
Juillet	16222	963 019 030
Août	11678	693 264 470
Septembre	14030	832 890 950
Octobre	10447	6 201 86 155
Novembre	8991	533 750 715
Décembre	8680	515 288 200
Total:	143599	8 368 214 018

Source : Douane Zégoua 2001

Ainsi la moyenne mensuelle est de 11967 tonnes pour une valeur de 697 351 168 Fcfa
La valeur des marchandises à destination de la Cote d'Ivoire est donnée par le tableau ci-après :

Tableau N° 7 statistiques des exportations

Nature des marchandises	Marchandises (Tonnes)	Valeurs marchandises	Pourcentages	Destinations
Balles de coton	46 731	10 353 597 784	54.60%	RCI
Bovins	41728	5 051 902 384	26.64%	RCI
Ovins Caprins	96 204	1760656437	9.29%	RCI
Volailles	271 673	330 479 100	1.74%	RCI
Mil	42 735	188 079 875	0.99%	RCI
Divers	214 090	1 277 514 430	6.74%	RCI
Total :	713 161	18 962 230 010	100%	

Source : Douanes Zégoua 2001

La valeur des marchandises qui transitent annuellement par Zégoua dépasse les 18 milliards et concerne principalement le coton et les bovins.

Le transport des hommes et des marchandises est essentiellement dominé par des transporteurs privés en transit (remorques, camions, bus, minibus, motos-taxis).

Les seules voies praticables en toute saison dans la Commune sont la Nationale 7 qui relie Zégoua à Pogo (Côte d'Ivoire) et la Bretelle de Kadiolo.

Conclusion

La Commune Rurale de Zégoua située à 480 km de Bamako la capitale avec une population de 15 859 habitants en 2002, demeure une cité douanière par excellence, du fait de sa position de ville frontière avec la République de Côte d'Ivoire et de sa proximité avec le Burkina Faso.

Sur l'axe principal de développement se trouve la Douane. Il s'agit de la RN 7 sur laquelle s'effectue le trafic routier. Autour de la Douane il y a les bureaux de transit pour les marchandises en instance d'être dédouanées et des activités plus ou moins formelles ou informelles (petit commerce de détails, restaurants ou gargotiers).

C'est ce qui se traduit par le flux des biens, des services, et des hommes à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace frontalier.

La Douane, située dans la dernière ville frontalière du Mali, représente le poumon de l'activité économique de Zégoua avec plus de 18 milliards de marchandises d'exportation par an et avec 697.351.168 Fcfa d'importation mensuelle.

5. VOIRIE RESEAUX DIVERS ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Grâce à la RN 7 la Commune Rurale de Zégoua est ouverte tant à l'intérieur du Mali qu'à l'extérieur sur la Côte d'Ivoire. Elle est à l'interface du Mali, pays sahélien et de la Côte d'Ivoire, pays côtier, où transitent par le port d'Abidjan l'essentiel des marchandises à destination et en provenance du Mali.

La voirie classée véritablement aménagée se limite à la RN 7. Les pistes sont pour la plupart en mauvais état.

La ville de Zégoua souffre d'un manque ou d'une absence de réseaux de communication, de services et d'infrastructures urbains essentiels :

- Voirie non aménagée;
- Absence ou insuffisance de réseaux d'assainissement, d'électricité, d'adduction d'eau et de téléphone.

5-1 VOIRIE :

On distingue deux (2) sortes de voirie: la voirie classée et la voirie non classée.

5.1.1. Voirie classée:

a) Route Nationale N°7 (RN7)

Elle traverse la Commune Rurale de Zégoua du Sud-Ouest au Nord-Ouest sur une longueur d'environ 20Km. Avec une emprise totale de 50m et un revêtement en bicouche de 7m de large, elle est en bon état.

b) Bretelle de Kadiolo :

C'est une route intercommunale d'une longueur de 12,5 km environ et d'une emprise variable de 20 à 40 m, reliant Zégoua à Kadiolo. Réalisée en latérite elle est en mauvais état.

5.1.2. Voirie non classée:

Ce sont des pistes de liaison et de la voirie urbaine.

a. Pistes de liaison :

Elles relient Zégoua aux différents villages de la Commune ou aux Communes voisines.

Il s'agit des pistes :

- Zégoua-Nassoulou Dougoutiguisso : longueur 7 Km ;
- Zégoua-Katioloni : longueur 6 km ;
- Zégoua-Nassoulou Noumousso : longueur 7 Km ;
- Zégoua-Nassoulou N'Golodiassa : longueur 7 Km ;
- Zégoua-Fanidiama : longueur 10 km
- Zégoua-Zampédougou : longueur 14 km

TOTAL **51 km**

D'une longueur totale de 51 km avec des emprises variables de 2 à 15 mètres, ces pistes en général ne sont pas aménagées. Certaines sont par endroits difficilement praticables pendant la saison des pluies. L'entretien de certaines d'entre elles est assuré par la CMDT, afin de rendre accessible les zones cotonnières.

b. Voirie urbaine :

Les voies de Zégoua ne sont pas dénommées. Compte tenu de l'importance des flux, des voies ou tronçons de voie ont été identifiés: Est-Ouest et Nord-Sud

- La voie A commençant par la RN7 dont elle est perpendiculaire et se terminant à l'Ouest de la carrière, a une longueur de 0,7 km et une emprise variable de 12 à 15 mètres;
- La voie B reliant la RN7 à partir la concession du chef de village de Zégoua à la zone d'habitat spontanée, a une longueur de 0,6 km et une emprise de 14 à 15 mètres;
- La voie C reliant la Bretelle de Kadiolo à la RN7 et se prolongeant jusqu'à l'Est en passant par le terrain de sport a une longueur de 1,65 km et une emprise variable de 14 à 15m;
- La voie D commençant à la RN7 à partir de l'ancienne Douane et se terminant à l'Est de la ville et au Nord de l'école fondamentale second cycle a une longueur de 1,6km et une emprise variable de 12 à 14 m;
- La voie E partant de l'ancien site de Zégoua et se terminant en angle aigu sur la RN7, a une longueur de 1,3 km et une emprise variable de 12 à 14m;
- La voie F commençant au nouveau parking au Nord de la Douane et continuant parallèlement à la RN7 jusqu'à la limite Nord-Est du marché, a une longueur de 2km et une emprise variable de 12 à 14 m;
- La voie G commençant par la voie C et passant à l'Est de la colline et se terminant par le TF de Lamissa KONE a une longueur de 0,9 km et une emprise variable de 14 à 15 m ;

Dans l'ensemble la voirie urbaine n'a pas fait l'objet d'aménagement.

Tableau N° 8 : Voirie urbaine

N°	Désignation	Début	Fin	Localisation	Longueur km	Emprise m	Orientation des voies
1	Voie A	RN7	Bancotière	Zégouacoro	0.7	12 à 15	Est - Ouest
2	Voie B	RN 7 niveau concession chef de village	Habitat spontané	Zégouacoro	0.6	14 à 15	
3	Voie C	Bancotière A l'Ouest	A l'Est en croisant la RN7	Lafiabougou et Zégouacoro	1.65	14 à 15	
4	Voie D	RN7 / ancienne Douane	A l'Est de la ville ,au Nord de l'école	Lafiabougou/limite Médine-Zégouacoro	1.6	12 à 14	
5	Voie E	Ancien site de Zégoua	RN 7 angle pointu	Ancien site-Zégouacoro	1.3	12 à 14	Nord - Sud
6	Voie F	Nord nouvelle Douane	Sud-Ouest marché	Médine et Zégouacoro	2	12 à 14	
7	Voie G	Voie « C »	TF Lamissa KONE	Médine et Zégouacoro	0.9	12 à 14	



NOUVELLE GARE ROUTIRE



LA RN 7 SIKASSO- BOUAKE

5-2. ALIMENTATION EN EAU

Le réseau d'alimentation en eau potable est inexistant à Zégoua. Les populations s'alimentent à partir de forages, de puits à grand diamètre et de puits traditionnels.

Les forages et puits à grand diamètre sont récapitulés dans le tableau suivant:

Tableau N° 9 : Situation des points de ravitaillement en eau dans la Commune

N°	Localisation	Forages		Puits à grand diamètre	Comité de gestion
		Fonctionnels	Non fonctionnels		
1.	Katéle	2	0	3	1
2.	Kalibéné	2	0	1	2
3.	Fanidiama	9	1	0	6
4.	Nassoulou	5	1	0	6
5.	Diallakorosso	0	0	0	0
6.	Katioloni	1	0	0	1
7.	Ziangolodougou	1	0	3	1
8.	Zampédougou	1	0	1	1
9.	Zégoua Lafiabougou	1	0	0	1
10.	Zégoua Médine	1	1	0	0
11.	Zégoua Bamanasso	2	1	0	1
TOTAL		25	4	8	20

Source :CMDT 2001

Les forages sont équipés de pompe manuelle. Les points d'eau sont gérés par un comité de gestion.

Il existe aussi deux systèmes d'installations indépendantes du réseau public constitués chacun de forage équipé à l'Hôtel Babemba et à l'EMACI.

5-3 ELECTRICITE :

L'électricité de la ville de Zégoua gérée par l'EDM est produite et fournie par la Côte d'Ivoire sur support aérien en moyenne tension (MT) de 3000 volts.

La ville compte 451 abonnés et pour satisfaire les besoins futurs, un programme d'extension est à l'étude au niveau de l'EDM.

Il faut souligner avec force l'existence des branchements sauvages à travers la ville. On aperçoit des fils électriques qui sont posés à même le sol, ce qui constitue un danger pour la population et surtout pour les enfants.

Le coût de l'électricité est plus élevé par rapport à celui de la Côte d'Ivoire. Ce qui n'est pas de nature à favoriser l'implantation de petites unités industrielles et artisanales notamment les boulangeries, les moulins etc.

5-4. TELECOMMUNICATION RADIO ET MEDIA :

5-4-1 Téléphone :

La ville possède un réseau téléphonique bien que la capacité reste limitée. Sur 14 demandes en instance, seules 9 ont pu être satisfaites à savoir;

- une ligne pour la Mairie de la Commune;

VILLE DE ZEGOUA

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

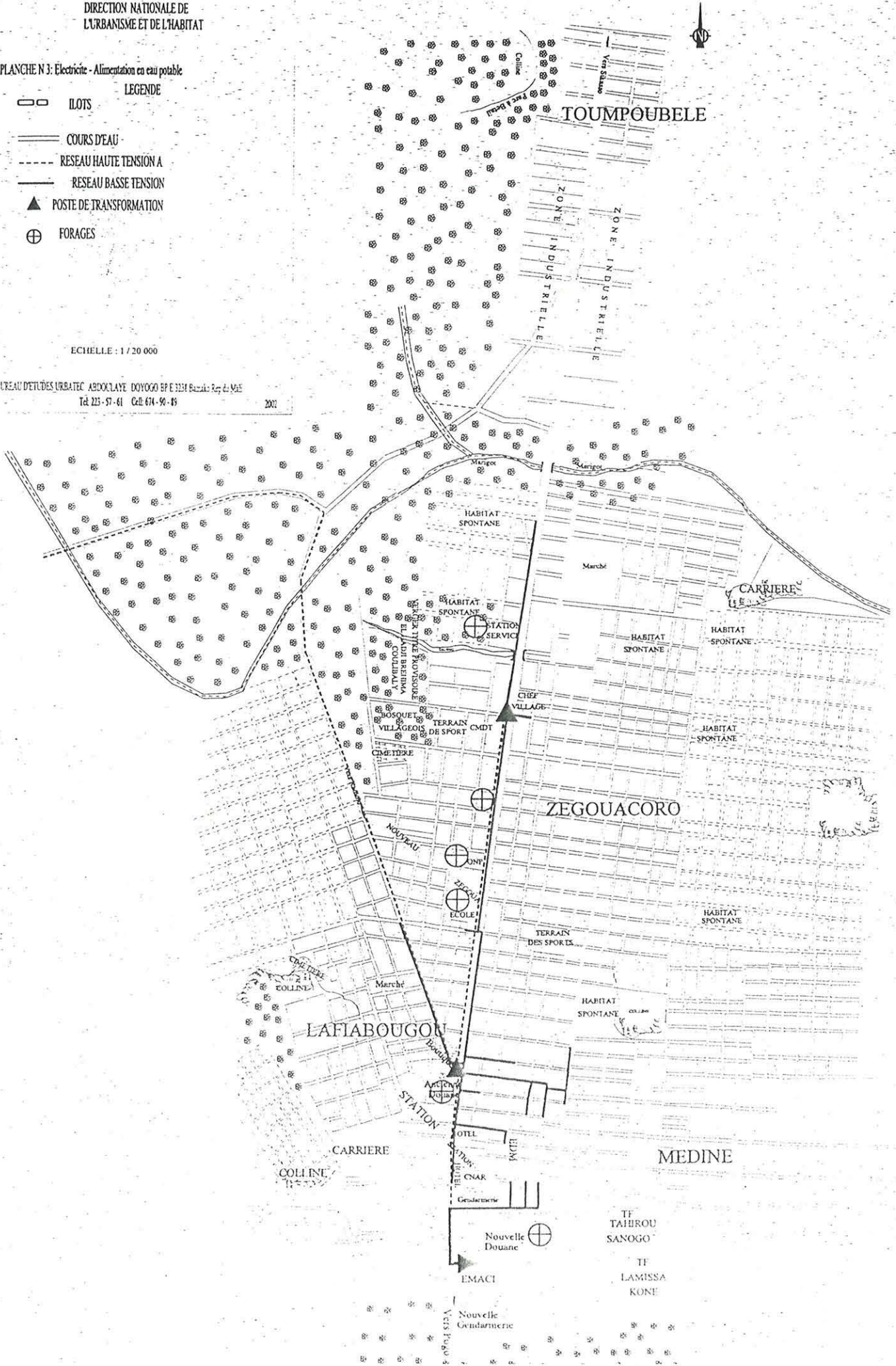
PLANCHE N° 3: Électricité - Alimentation en eau potable

- LEGENDE
-  ILOTS
 -  COURS D'EAU
 -  RESEAU HAUTE TENSION A
 -  RESEAU BASSE TENSION
 -  POSTE DE TRANSFORMATION
 -  FORAGES

ECHILLE : 1 / 20 000

BUREAU D'ÉTUDES URBAINES ASSOCIATION DOYOGO BP 6 2038 Bamako Rep. du Mali
Tél. 223-57-61 Cell. 674-90-49

2002



- une ligne pour la Douane;
- deux lignes pour l'EMACI (Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire);
- trois lignes pour les cabines privées;
- une ligne pour la SOTELMA (Société de Télécommunications du Mali);
- une ligne pour l'EDM (Energie du Mali).

5-4-2. R.A.C (Réseau Administratif de Commandement):

Il existe un RAC dans les services suivants :

- Douane
- Gendarmerie
- EMACI
- Santé (CSCOM)
- Et certains bureaux de transit.

5-4-3 Radios et Télévision :

L'Office des Radios et Télévision du Mali (ORTM) couvre la Commune mais la Télévision Ivoirienne est captée à partir de Zégoua.

Il existe deux radios de proximité dont une communautaire dénommée « Radio Danaya » et l'autre privée dénommée « Radio Djiguiya »

5-5 .ASSAINISSEMENT

5-5-1 Drainage des Eaux Pluviales :

En absence de tout réseau de drainage, les eaux pluviales de Zégoua s'écoulent par gravitation vers les exutoires que sont les cours d'eau (dont une branche délimite le quartier de Zégouacoro au Nord et l'autre servant de limite naturelle entre le Mali et la Côte d'Ivoire au Sud) en fonction de l'orientation des pentes naturelles du terrain.

5-5-2 Evacuation des eaux usées et des excréta :

Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées à Zégoua .Les eaux usées sont en général déversées directement dans la rue à travers une saignée effectuée dans le mur de la toilette.

Cependant, il est constaté une légère amélioration de l'évacuation des eaux usées dans certaines concessions par la réalisation des puisards , qui sont souvent à ciel ouvert, ce qui provoque non seulement une nuisance en polluant l'atmosphère (odeurs nauséabondes) mais aussi et surtout un danger permanent pour les enfants.

En l'absence de tout véhicule de vidange (Spiros), l'évacuation des excréta se fait manuellement derrière dans la rue.

5-5-3 Evacuation des déchets solides :

Les déchets solides sont principalement constitués par les ordures ménagères, le reste des produits agricoles et les déchets biomédicaux provenant du centre de santé communautaire (CSCOM) et de quelques cabinets médicaux. Les déchets biomédicaux sont incinérés.

Au niveau de Zégoua, il existe un GIE dénommé « Zégoua Propre » qui collecte et évacue partiellement tant bien que mal les déchets solides. Ce GIE est loin de couvrir toute la ville.

Il n'existe pas de dépôts de transit d'où la prolifération des dépôts anarchiques dans la ville. En outre en l'absence de décharge finale le GIE les déverse le long des voies loin de la ville de façon anarchique.

5-6 ENVIRONNEMENT :

5-6-1 Formations végétales :

Dans la Commune il existe deux (2) formations végétales :

- la végétation artificielle;
- la végétation naturelle.

▪ **Végétation artificielle :**

- *Végétation à travers la ville*; elle est constituée :
 - o de plantes exotiques composées principalement de nime et de mélina;
 - o d'arbres fruitiers (manguiers).

- *Reboisement :*

Il existe :

- 260 ha de reboisement individuel sous forme de plantations forestières et fruitières;
- 25 ha reboisés par les collectivités villageoises en bosquets villageois.

▪ **Végétations naturelles :**

La Commune n'a pas de forêt classée , cependant dans le village de Zampédougou : il y a:

- un massif forestier de 1000 ha où le projet FAO a fait des travaux de délimitation et d'inventaire;
- 5 ha d'arboretum pour l'association des traditérapeutes appelée « Kènèya Jekulu ».

5-6-2 Carrières de matériaux (bancotières) :

Il existe à Zégoua plusieurs carrières d'extraction de banco (bancotières) dont les plus importantes se trouvent au Sud de Lafiabougou et à l'Est de Zégouacoro.

En absence de réglementation par la Mairie, toute nouvelle construction est l'occasion d'une ouverture de carrière que l'on espère combler dès la fin des travaux. Aujourd'hui se pose la question de l'aménagement des anciennes bancotières et la réglementation des nouvelles.

5.6.3 Nuisance :

Il existe deux formes de nuisance à Zégoua provoquées par la traversée de la ville par les véhicules (Poids lourds) en provenance ou à destination de la Côte d'Ivoire. Il s'agit des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique.

6. TRANSPORT ET CIRCULATION

6.1. TRANSPORT

Le transport à l'intérieur de la Commune est essentiellement assuré par les charrettes, les moto-taxis et le vélos.

Quant aux transports urbains et inter-états, il est effectué par des cars, des minicars, des bâchées, des camions (remorques et semi-remorques) et des taxis moto.

Le transport est très peu développé entre Zégoua et les villages de la Commune en raison de l'état des routes.

Les transports privés de la ville de Zégoua ont un parc-automobile constitué de : 4 camions, 8 Peugeot break 505, 6 Camions bâchées, les véhicules en transit jouent un rôle important dans le transport.

6.1.1. Administration et gestion des transports

a) Syndicats des transporteurs

Il existe des syndicats et une Association des Transporteurs à Zégoua

L'Association des transporteurs a été créée en 1991 et compte 102 membres.

Les différents syndicats représentés au sein de cette Association sont: le Syndicat des Transports Urbains et Inter-Etat (SYNTRUIE) , le Syndicat des Transports Internationaux Maliens (SATIM) et le Syndicat des Routiers InterAfricains au Mali (SYRIAM).

b) Sociétés et Compagnies de transports

La Compagnie des Transports Routiers a une représentation à Zégoua. Compte tenu de sa position de ville frontière, presque toutes les grandes compagnies passent par Zégoua.

Ces compagnies desservent la Cote d'Ivoire à partir de Sikasso et Bamako et vice versa quotidiennement. Il existe aussi une multitude de petits transporteurs.

6.1.2. Types de transport

a) Transport urbain

Le transport urbain existe à Zégoua à cause de sa forme linéaire. Contrairement aux autres endroits où il y a des véritables taxis, le transport est assuré par des taxis motos et des charrettes.

b) Transport inter-urbain (Zégoua – villages de la Commune)

Il est assuré surtout pendant les jours de foire par des camionnettes bâchées, des taxis motos et des charrettes.

c) Transport international (Bamako-Bouaké ou Bamako –Abidjan passant par Sikasso)

Il est assuré par toutes les compagnies.

Quand au transport Zégoua –Poko, il est assuré par les taxis Peugeot , des camionnettes 504 bâchées, des taxis motos et des charrettes.

6.2. CIRCULATION ROUTIERE ET SECURITE

a) Circulation routière

En matière de circulation routière, la ville de Zégoua est confrontée aux problèmes suivants :

- étroitesse des voies ;

- difficultés d'orientation en l'absence de panneaux de signalisation ;
- encombrement des rues par les ordures ménagères, les matériaux de construction et les kiosques des artisans , des commerçants , des garagistes et des gargotiers
- Cas d'accidents fréquents sur la RN 7.

b) Sécurité

Zégoua, de par sa situation de ville frontière est exposée à l'insécurité permanente due à :

- la fluidité des frontières ;
- l'insuffisance des agents des services de sécurité (Gendarmerie Garde Nationale et au manque d'un Poste de Police).

Pour pouvoir mobiliser les agents de sécurité, les autorités communales sont obligées de se référer au Préfet de Kadiolo.

Les autorités sont souvent aidées par l'Association des chasseurs « dozos » pour la protection de la ville ou pour la recherche des malfaiteurs.

7. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les équipements collectifs de la ville de Zégoua peuvent être répartis en huit (8) grandes catégories :

1. Equipements administratifs;
2. Equipements scolaires
3. Equipements socio-sanitaires;
4. Equipements marchands;
5. Equipements sportifs et culturels,
6. Equipements touristiques et de loisirs.
7. Equipements culturels,
8. Equipements de sécurité,

7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les équipements administratifs situés sur le territoire de la Commune de Zégoua ne sont pas nombreux car la plupart d'entre eux sont localisés à Kadiolo qui est chef lieu de cercle. Cependant, ceux qui sont liés au statut administratif de la ville comme chef lieu de Commune et de ville frontière sont :

7.1.1. Equipements Communaux et des Services Techniques :

Il s'agit de :

- Mairie :

Les équipements se composent de deux(2) bâtiments :

- un bâtiment de 4 pièces abritant les bureaux de la mairie
- un bâtiment annexe comprenant une salle de réunion, des toilettes, et le logement du gardien.

Ces bâtiments sont la propriété du CSCOM(Centre de Santé Communautaire).

- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA)

C'est un bâtiment de 7 pièces servant de bureaux et de logement du gardien.

La SOTELMA est implantée dans le quartier de Lafiabougou.

- Office National des Postes (ONP) : Situé au quartier de Zégouacoro, il comprend un petit bureau, un logement et une toilette extérieure.

- Zone d'Alphabétisation et d'Expansion Rurale (ZAER).

Elle abrite :

- une salle de réunion,
- deux magasins,
- une véranda,
- un logement et les bureaux du chef ZAER.

Les locaux ont été réalisés par la CMDT .

- Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire (EMACI),

Situés à la sortie de la ville dans le quartier de Médine, les EMACI se composent de:

- un bâtiment abritant les bureaux;
- un logement du Directeur;
- un poste de garde.

- Secteur de Développement Rural (SDR)

Il comprend:

- un bureau pour le conditionnement;
- un bureau pour le contrôle phytosanitaire ;
- un bureau pour la Police de santé vétérinaire,
- un bureau pour le Service Local la Conservation de la Nature ;

En conclusion on peut constater que la plupart des équipements sont en mauvais état , insuffisants, exigus et insalubres. Ils nécessitent pour la plupart, soit une réhabilitation ou une rénovation; soit des nouvelles constructions ou des extensions.

7.1.2 Organismes de Développement

Ce sont principalement les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) et les Associations de développement.

Ce sont :

- l'Association Villageoise de Développement de Zégoua;
- la CAFO. Cette dernière ne dispose pas de locaux;
- l'Association KENEYA (Tradithérapeutes);
- l'ONG ASIFA (Centre d'écoute des jeunes);

7.1.3. Etablissements financiers de la place :

On trouve à Zégoua :

- Une Succursale de la BNDA : Située au quartier Lafiabougou , qui emploie 3 personnes et se compose de 2 pièces. Elle n'ouvre que le Samedi (jour de foire);
- le Kafo Jiginè : C'est une caisse d'épargne et de crédit pour toute la Commune située au quartier Zégouacoro et comprend un bâtiment de 3 pièces ;
- la Caisse Mecsô : située dans le quartier de Zégouacoro, elle occupe un bâtiment de 2 pièces
(un bureau et une caisse).

Le tableau ci-dessous , donne la situation des équipements administratifs de la Ville de Zégoua.

Tableau N°10 : Situation des Equipements Administratifs

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Date	Etat	Matériaux	Observations
1.	Mairie	Zégouacoro	10000	1996	Bon	Ciment	Bâtiment du CSCOM
2.	SOTELMA	Lafiabougou	500		moyen	Ciment	Locaux exigus
3.	ONP	Zégouacoro	2500		moyen	Ciment	Locaux insuffisants
4.	ZAER	Zégouacoro			moyen	ciment	Locaux inadaptés
5.	EMACI	Médine	100		bon	Ciment	Occupe une partie de la Douane
6.	SDR	Médine	50		bon	Ciment	Occupe une partie de la Douane
7.	Association Villageoise de Zégoua	Zégouacoro	-	-	moyen	Ciment	Occupe un local privé
8.	CAFO	-	-	-	-	-	Pas de locaux
9.	ONG ASIFA						
10.							
11.	BNDA	Lafiabougou	-	-	-	-	En location
12.	CAFOJIGUINE	Zégouacoro	-	-	-	-	En location
13.	Caisse Meccô	Zégouacoro	-	-	-	-	En location

7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Dans la Commune de Zégoua se trouvent un Centre d'Education pour le Développement (Alphabétisation) à Katélé et des Ecoles Communautaires (ECOM) dans les villages de Ziangolodougou, Katélé, Fanidiana, Katioloni, Nassoulou et Konédougou.

Les équipements scolaires existants sur le territoire de la Commune de Zégoua se composent de :

- niveau cercle : un établissement de second cycle de l'enseignement fondamental situé à Zégouacoro
- niveau communal : fondamental premier cycle, écoles communautaires, centres d'éducation pour le développement (CED), des medersas et des établissements préscolaires.

7.2.1. Enseignement fondamental de second cycle :

Il existe dans la Commune un seul établissement d'enseignement fondamental de second cycle situé à Zégouacoro. Il comporte 6 classes pour 483 élèves dont 142 filles et 341 garçons soit une moyenne de 81 élèves par classe. Son personnel enseignant est composé de 9 hommes et une femme.

Il connaît les problèmes suivants :

- Absence de clôture et de latrines en nombre suffisant ;
- Insuffisance du mobiliers et surcharge des salles de classes (81 élèves par classe) ;
- Bâtiments vétustes.

7.2.2 Enseignement fondamental de premier cycle

La Commune de Zégoua compte 4 écoles de 1^{er} cycle se répartissant comme suit:

- 2 écoles publiques fondamentales de 1^{er} cycle A et B au quartier de Zégouacoro;
- 2 écoles privées de 1^{er} cycle "Katchémé" et "Mambi Keita" au quartier de Médine; et 6 écoles communautaires (ECOM), écoles construites par les populations, elles se trouvent dans les villages de Katelé, Ziangolodougou, Fanidiam, Zampédougou, Nassoulou et Katioloni.

**Tableau N°11 : Répartition et effectifs des établissements de premier cycle
(Année scolaire 2001-2002)**

N°	Enseignement Fondamental	Nbre de Classes	Nbre d'élèves			Moyenne par classe	Personnel	
			Filles	Garçons	Total		H	F
1	Second cycle	6	142	341	483	81	9	1
2	1 ^{er} cycle A	6	351	504	855	149	4	9
3	1 ^{er} cycle B	6	281	369	650	109	3	3
4	Ecole Privée "Katchmé"	6	36	52	88	15	5	1
5	Ecole Privée "Mambi Keita"	3	42	44	86	22	3	0
6	ECOM Katelé	3	79	127	206	69	3	0
7	ECOM Ziangolodougou	3	54	221	275	92	3	0
8	ECOM Fanidiam	3			250	84	2	0
9	ECOM Zampédougou	2	12	30	42	21	0	1
10	ECOM Nassoulou	2	51	52	103	52	2	0
11	ECOM Katioloni	1	5	17	22	22	1	0
Total		41	1053	1757	2810	60	35	15

Source : CAP Kadiolo

Le tableau N°10 fait apparaître :

- un effectif pléthorique dans les écoles publiques;
- des bâtiments en banco dans les écoles communautaires;
- le personnel enseignant féminin représente 30% de l'effectif total et absence de femme dans les écoles communautaire sauf une seule à Zampédougou.

En conclusion, on peut retenir que ces établissements sont caractérisés par:

- des salles de classes surchargées;
- des locaux insuffisants et ou vétustes ;
- une insuffisance de personnel enseignant (plus de 50% de contractuels) et de matériels didactiques;
- une absence de clôture;
- le nombre moyen d'élèves par classe est de 60, ce qui est très élevé.

7.2.3. Centres d'Education pour le Développement:

Il n'en existe pas à Zégoua ville par contre il y en a dans les 8 villages de la Commune.

7.2.4. : Medersas :

Il existe 4 dans la ville de Zégoua et qui ne disposent pas de locaux adéquats. Les données du tableau N° 12 ci-dessous ont été collectées lors du Séminaire-Atelier

Tableau N°12 : Situation des medersas

Medersas	Nbre de Classes	Nbre d'élèves			Moyenne par classe	Personnel	
		Filles	Garçons	Total		H	F
Medersa "Islamyal"	1	29	30	59	59	2	0
Medersa "Djibril Oudala"	4	-	-	200	50	4	0
Medersa "Sabiloul Idayat"	6	81	160	241	41	7	0
Medersa "Nour El Islam"	6	30	130	160	27	6	0
TOTAL	17	111	290	660	39	19	0

7.2.5 -Enseignement préscolaire :

Il existe dans la Commune un seul jardin d'enfants qui se trouve à Zégoua dans le quartier de Lafiabougou. Ce jardin compte 66 élèves pour une seule dont 31 garçons et 35 filles. Le personnel est composé de 3 femmes.

Tableau N°13 Situation des équipements scolaires

N°	Désignation	Localisation	Observations
1	Second cycle	Zégouacoro	Non clôturé
2	1 ^{er} cycle A	Zégouacoro	Non clôturée
3	1 ^{er} cycle B	Zégouacoro	En location
4	Ecole Privée "Katchmé"	Lafiabougou	Bon état
5	Ecole Privée "Mambi Keita"	Lafiabougou	Bon état
6	ECOM	Katéle	En banco
7	ECOM	Ziangolodougou	En banco
8	ECOM	Fanidiana	En banco
9	ECOM	Zampédougou	En banco
10	ECOM	Nassoulou	En banco
11	ECOM	Katiola	En banco
12	Medersa "Islamyal"		Passable
13	Medersa "Djibril Oudala"		Passable
14	Medersa "Sabiloul Idayat"		Passable
15	Medersa "Nour El Islam"		Passable
16	Jardin d'enfants	Lafiabougou	En location

Conclusion

La Commune de Zégoua n'est pas dotée suffisamment d'infrastructures scolaires adéquates et ne possède pas de personnel enseignant en nombre suffisant. Il n'y a qu'un seul établissement de second cycle pour toute la Commune.

Toutes les écoles publiques de la ville sont concentrées dans le seul quartier de Zégouacoro.

7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES

Les équipements socio-sanitaires situés sur le territoire de la Commune de Zégoua se répartissent entre :

7.3.1. Centre de Santé Communautaire (CSCOM)

Il est situé dans le quartier de Zégouacoro. L'Etat et les partenaires au développement ont subventionné partiellement la construction et entièrement l'équipement.

Il comprend :

- un dispensaire construit en 1984, comporte :
 - le bureau du chef de poste médical,
 - une salle de consultation,
 - une salle de vaccination et de suivi enfants saints
 - une salle de pansement
 - une salle d'observation et d'injection,

La fréquentation est de 30 patients par jour en moyenne.

- une maternité construite en banco en 1976, est composée de
 - ☞ un bâtiment de 6 pièces avec:
 - une salle de consultation prénatale,
 - une salle d'accouchement,
 - une salle d'attente,
 - une salle pour suite des couches,
 - deux salles des accouchées,
 - ☞ d'un bâtiment deux pièces servant de logement pour la matrone et un magasin.
 - ☞ et d'un bloc de latrines.

7.3.2. Postes de Santé Avancée

Il existe un poste de Santé avancée dans chacun des 8 villages de la Communes,

7.3.3. Centre de dépistage MST/SIDA "YERETANGA"

Compte tenu du caractère frontalier de la ville de Zégoua il fut créé un poste de dépistage de Sida et des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) appelé « YERETANGA »

7.3.4. Equipements sanitaires privés

Les équipements privés de la ville Zégoua sont :

- un dépôt de médicaments;
- une pharmacie humaine;
- quatre cabinets de soins;
- trois pharmacies vétérinaires.

Tableau N°14 Situation des équipements socio-sanitaires appartenant à la Commune

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Date	Etat	Matériaux	Observations
1	CSCOM	Zégouacoro	10000	1976	Moyen	Ciment	Locaux insuffisants
2	CSCOM	Fanidiama	2000	-	bon	Ciment	Manque équipement
3	CSCOM	Katébé	2000	-	Bon	Ciment	Manque équipement
4	Poste de Santé Avancée	8 villages de la Commune	-	-	Médiocre	Banco	Locaux inadaptés
5	Centre Dépistage SIDA« YERETANGA »	Zégouacoro	-	2002	-	-	Lofé au CSCOM

7.4. EQUIPEMENTS MARCHANDS

Les équipements marchands dans la Commune de Zégoua sont :

7.4.1 Marché Central ou Foire Hebdomadaire

Le marché central appelé Foire Hebdomadaire est situé à la sortie Nord de la ville et à l'Est de la RN7. C'est un marché hebdomadaire qui se tient tous les Samedi. C'est un véritable carrefour où Ivoiriens, Burkinabés et maliens se retrouvent.

On y dénombre plus de 1000 commerçants et détaillants. Les produits vendus au marché sont essentiellement des produits agricoles, alimentaires et manufacturés de consommation courante venant pour la plupart de la Côte d'Ivoire.

Le marché connaît les problèmes suivants :

- insuffisance de latrines ;
- insalubrité ;
- étals non aménagés;
- manque d'eau potable et d'électricité.

7.4.2. Marchés de Quartiers :

Ce sont des marchés quotidiens où on y retrouve les produits de consommation courante comme les céréales, les produits alimentaires, les produits manufacturés et quelques matériaux de constructions, notamment le ciment et la petite quincaillerie (surtout au marché de Médine sur la RN 7).

7.4.3. Installations privées :

Tout au long de la RN 7, il y a une mixité de fonction : boutiques/habitations..

Ces marchés de quartiers et ces installations privées connaissent les problèmes suivants :

- Absence totale de latrines ;
- Insalubrité;
- Hangars non aménagés;

VILLE DE ZEGOUA

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N° 4 ZONAGE

LEGENDE

- | | | | |
|--|--------------------------------------|--|---------------------------|
| | ILOTS | | VOIRIE CLASSEE |
| | CARRIERE | | VOIRIE URBAINE A AMENAGER |
| | ZONES D'HABITAT EXISTANT A AMELIORER | | VOIRIE URBAINE A CREER |
| | ZONE DE BUREAUX A CREER | | ESPACES VERTS |
| | HABITAT SPONTANE | | ZONES MARAICHERES |
| | ZONES HABITAT FUTUR | | |
| | ANCIENNE ZONE DE BUREAUX | | |
| | ZONE ARTISANALE | | |
| | ZONE DE GARAGE | | |
| | ZONE INDUSTRIELLE | | |
| | RESERVES FONCIERES | | |

ECHELLE 1 : 20 000

BUREAU D'ETUDES URBAINES ASSOCIEES DOYOGO BP 5324 Bamako - Rep. du Mali
Tel: 223 - 51 - 41 62 674 - 90 - 45

2002



- Manque d'eau potable et d'électricité.

7.4.4 –Gare Routière

Il existe à Zégoua une gare routière située au bord de la RN 7 côté Sud Ouest de la Foire Hebdomadaire, qui est réservée aux transports en commun.

Il existe quatre lignes selon les destinations qui sont Kadiolo, Sikasso, Mopti et Bamako.

Cette gare ne répond pas encore aux normes d'une gare routière formelle : espaces prévus au départ pour d'autres usages, absence d'installations pour les voyageurs, manque d'infrastructures sanitaires, d'eau potable, d'électricité et de parking réglementé, etc..

Les gros porteurs ne s'arrêtent pas dans cette gare, ils stationnent devant la douane pour les formalités et repartent aussitôt.

7.4.5.Aire d'abattage

Situé au Sud de Lafiabougou, il comprend un hangar hors d'usage et ne répond pas aux normes d'hygiène:

- absence de système d'assainissement ayant pour conséquence la pollution de l'air;
- les effluents se répandent directement dans la nature.

Ceci entraîne des problèmes de pollution de l'environnement

La moyenne d'abattage par jour est de 3 bovins et 5 à 6 caprins.

7.4 .6. Marché à bétail

Situé à la périphérie Nord de la ville, il ne comprend ni parc de vaccination, ni rampe d'embarquement et sans eau potable.

Il est fonctionnel seulement les jours de foire (Samedi) où il a été dénombré 500 petits ruminants et 150 bovins dans le marché.

Le marché à bétail est confronté aux problèmes suivants:

- site non aménagé , non délimité et non clôturé;
- absence d'hygiène;
- manque d'eau potable et d'électricité.

Tableau N°15 Situation des Equipements Marchands

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Etat	Matériaux	Observations
1	Foire Hebdo ou Marché Central	Zégouacoro	50000	Embryon naire	Ciment et paillotes	Non aménagée
2	Gare routière	Zégouacoro	25000			Non aménagée
3	Aire d'Abattage	Lafiabougou	500	Médiocre	-	Aucun équipement
4	Marché à Bétail	Nord ville côté Zone Industrielle	2000	Bon	Ciment	Manque d'équipement

Conclusion

Les équipements marchands de la Commune sont concentrés dans la ville de Zégoua. Ils constituent les pôles d'activités économiques très actifs et occupent une place de choix dans l'activité économique de la Commune.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de Décentralisation, une attention particulière doit être accordée aux équipements marchands susceptibles d'être générateurs de ressources pour la Commune.

7.5. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

La Commune de Zégoua est dépourvue d'équipements sportifs et culturels adéquats.

7.5.1- Equipements sportifs :

Un terrain de football de fortune au quartier Zégouacoro et le terrain de basket ball du second cycle constituent les seuls équipements sportifs de la Commune.

Cependant il existe des aires de jeux dans les écoles et dans certains quartiers.

7.5.2- Equipements culturels :

La Commune est dépourvue d'équipements culturels

7.6.EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

7.6.1 : Sites touristiques

Deux sites touristiques existent à Zégoua :

- ❑ le Puits de Zié, situé sur la route de Kadiolo à l'Ouest de la ville, vestige du premier site de la ville;
- ❑ le caveau des patriarches lieu sacré où les anciens dignitaires et leurs familles sont enterrés appelé «hypogée».

7.6.2 : Hôtels :

A Zégoua les équipements hôteliers sont :

- ❑ Le Babemba(21 chambres) offre un service acceptable, mais sa capacité est très insuffisante;
- ❑ Le Complexe'' Hôtel Folona'' : 12 chambres, 1bar-dancing, 1 restaurant;
- ❑ Hôtel '' le Djimbé'' : 5 chambres, 1 bar dancing, 1 jardin);
- ❑ Hôtel ''le Harlem City'' : 9 chambres en paillote;
- ❑ Hôtel '' le Mabellé'' 5 chambres;
- ❑ Hôtel ''la Kayesienne'' : 13 chambres en paillote en très mauvais état;
- ❑ Hôtel le ''Gengnènèta'' 9 chambres non équipées;
- ❑ Hôtel '' les arbres'' (20 chambres).

Signalons que ces établissements sont surtout des bars où existent des chambres de « passe » plutôt que des chambres d'hôtels à l'exception de l'hôtel « le Babemba ».

7.6.3 : Restaurants :

Parmi les plus importants on peut citer :

- ❑ ''Tanti j'ai faim '' ;
- ❑ ''le Bandiagara'' chez Mamou Diaby'';
- ❑ ''Restaurant de l'Amitié'' chez Fanta Koné;
- ❑ '' le restaurant Mamou Dian'.

Ils sont localisés autour l'ancienne Douane.

7.7. EQUIPEMENTS CULTUELS :

7.7.1 : Mosquées :

Il existe 3 mosquées à Zégoua dont une mosquée de Vendredi et une mosquée par village à Ziangoloougou, Katélé et Kalibéné.

7.7.2 : Eglises :

Elles sont au nombre de deux à Zégoua : une église Catholique et une église Protestante.

7.7.3 : Cases à fétiches :

Les lieux de culte traditionnel (cases à fétiches) sont situés dans les villages de Zampédougou, Katioloni, Fanidiana et Dialakorosso.

7.7.4 : Cimetières :

Il en existe 3 cimetières dont un traditionnel (hypogée) et 2 musulmans, tous situés à l'Ouest de la ville (conformément à la tradition).

Tableau N°16 Situation des Equipements Culturels

N°	Désignation	Localisation	Etat	Matériaux	Observations
1	Mosquée de Vendredi	Zégouacoro	moyen	Ciment	Petite
2	Mosquée	Lafiabougou	moyen	Ciment	Petite
3	Mosquée	Médine	Moyen	-	Petite
4	Eglise Catholique	Lafiabougou	Bon	Ciment	-
5	Eglise Protestante	Zégouacoro	Bon	Ciment	
6	Cimetière	Zégouacoro			Non clôturé
7	Cimetière	Lafiabougou			Non clôturé
8	Hypogée	Lafiabougou			Non clôturé et proche des habitations
9	Case à Fétiche	Zampédougou			
10	Case à Fétiche	Katioloni			
11	Case à Fétiche	Fanidiana			
12	Case à Fétiche	Dialakorosso			

7.8. EQUIPEMENTS DE CONTROLE ET DE SECURITE :

7.8.1 : Douanes et entrepôts :

Le service de la Douane dispose de deux (2) sites à Zégoua :

- le premier, situé au centre ville, vient d'être réaménagé en magasins et logements. Sa devanture sert actuellement d'aire de stationnement et de transit pour les gros porteurs ;
- le second site est à la sortie de la ville vers la Côte d'Ivoire (Nouvelle Douane) et se compose de bureaux, de logements, de magasins, de ponts bascules et de parking. Cependant, malgré l'étendue du site 6 ha, les responsables soulignent les problèmes ci-après :

- insuffisance de bureaux ;
- étroitesse du parking et des voies d'accès (engorgement) ;
- manque d'eau potable.

7.8.2 : Services de Sécurité:

Ce sont la Brigade de Gendarmerie, le Poste de Police, la Garde Nationale, le Poste de Contrôle de la Direction des Transports secteur Zégoua.

Conclusion

La Commune de Zégoua est caractérisée par une insuffisance des équipements administratifs, scolaires et un manque de personnel enseignant. En matière d'équipements socio-sanitaires, la commune a un CSCOM fonctionnel à Zégoua deux autres CSCOM non achevés, des équipements sanitaires privés et un Poste de Santé Avancée dans chacun des huit (8) villages.

Compte tenu du caractère frontalier de la ville, certains équipements marchands tels que la gare routière, le marché central et le petit centre commercial localisé entre les 2 Douanes devront occuper une place de choix dans les activités économiques génératrices de revenu pour la Commune.

On constate que les équipements sportifs, hôteliers, touristiques et de loisirs, sont insuffisants et ne répondent pas aux normes.

On note enfin que la ville de Zégoua, souffre cruellement d'un manque d'équipements de sécurité. La ville, se trouvant environ à 4 km de la Côte d'Ivoire et 10 km du Burkina Faso, constitue un nid d'insécurité où les malfaiteurs opèrent aisément face à l'impuissance des forces de sécurité qui sont en nombre insuffisant et sans moyen logistique et matériel.

Par ailleurs, aucune décision concernant la sécurité ne peut être prise directement à Zégoua, il faut toujours se référer aux Autorités Administratives de Kadiolo, même en cas d'urgence.

Dans le cadre de la politique de ville frontière, une coopération entre les autorités des 3 pays en matière de sécurité est nécessaire pour la protection des populations.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT PROGRAMME

Introduction

L'objectif principal assigné au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Zégoua et environs est de favoriser un développement économique, social et culturel harmonieux de cette localité aussi bien dans son noyau urbain que dans sa couronne rurale.

Les objectifs spécifiques doivent tendre vers :

- la préservation en couronne rurale des espaces agricoles ;
- la restructuration et le renforcement de la partie urbanisée constituée par la ville de Zégoua grâce à une meilleure organisation de l'espace;
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie;
- la promotion de zones d'activités avec un accent particulier porté sur l'artisanat, l'hôtellerie, le tourisme, le commerce ainsi que les petites unités de transformation et de conservation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage;
- la protection et le renforcement des espaces boisés, notamment en zone urbaine ;
- la création et le renforcement d'infrastructures existantes: voirie; assainissement; réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine;
- une politique de réhabilitation et ou de construction d'équipements socio-collectifs aussi bien à Zégoua que dans les villages de la Commune.

1. ZONAGE

L'analyse de l'occupation actuelle du territoire de la Commune de Zégoua en matière de zonage a fait apparaître grandes entités homogènes ou zones . Certaines vont être renforcées ou aménagées alors que de nouvelles vont être créées.

1.1. ESPACE COMMUNAL SANS LA VILLE DE ZEGOUA

a)- Zones d'habitat

Il est prévu la réhabilitation des noyaux villageois importants ainsi que l'organisation de l'extension des plus petits en tenant compte de l'évolution démographique. (Horizon 2022)

b)- Zones de cultures et de pâturage

L'économie locale étant essentiellement basée sur le secteur primaire, les zones agricoles sont à préserver au maximum. Il est prévu d'organiser dans un cadre intercommunal les zones de pâturage

1.2. ESPACE URBANISE (LA VILLE DE ZEGOUA)

1.2.1. Zones d'habitat

En matière d'habitat, le SDAU donne la priorité à l'amélioration du cadre de vie dans les zones d'habitat existant (habitat ancien et lotissements récents), et à la promotion de parcelles et de logements dans les nouvelles zones d'extension.

a) Zone d'habitat ancien

Les actions portent sur la réhabilitation des tissus par :

- la réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils sont inexistantes : aires de jeux, espaces verts, jardins d'enfants etc.

PM . X Les opérations de réhabilitation concernent les quartiers de Zégouacoro, Lafiabougou et Médine .

b) Lotissements récents

Les actions portent sur les infrastructures et les réseaux divers:

- la densification du tissu;
- l'aménagement des voiries et des réseaux d'assainissement;
- l'extension ou la création des réseaux divers : eau potable, électricité, téléphone, etc. ;
- l'extension et la création d'équipements collectifs : terrains de jeux, jardins d'enfants, places publiques, écoles etc.

Les quartiers ou secteurs concernés sont : l'Est de Zégouacoro et Médine, l'Ouest et le Nord de Lafiabougou, la Zone industrielle et Zégoua Nord Extension.

c) Zones d'habitat futur

- Continuation des tendances actuelles

La ville de Zégoua est limitée dans son extension par les terres agricoles, quelques zones de dépression : mares, autres points bas et la frontière avec la Côte d'Ivoire. Son extension ne peut se faire qu'au détriment des terres agricoles. L'extension a

jusqu'ici consisté à fédérer les noyaux anciens. Il est prévu de prolonger les tendances actuelles qui consistent donc à fédérer les zones existantes.

- Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat

Les besoins concernent essentiellement les 5 quartiers de Zégoua et les villages satellites d'où viendra le surplus de population.

L'estimation des besoins futurs est indiquée suivant les projections démographiques citées ci-dessus avec un taux d'accroissement de 3,2 %.

Ainsi la ville compte :

- 6090 habitants en 2002
- 8344 habitants en 2012
- 11434 habitants en 2022

Ceci indique les accroissements suivants de la population :

- Période 2003- 2012 = 2254 personnes
- Période 2013- 2022 = 3090 personnes

Partant de l'hypothèse que

- le surplus de population est à reloger entièrement sur des parcelles nouvelles
- et en tenant compte des chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat la taille moyenne du ménage à Zégoua étant de 5,6 personnes :

le nombre de ménages à loger serait de l'ordre de **402** en 2012 et **551** ménages en 2022 soit au total **953 ménages** pour les 2 périodes (2003-2012 et 2013-2022). Selon le RGPH, il y a un 1,6 ménage par concession, il faudra créer $953/1,6 = 596$ concessions.

Selon la balance du territoire 58% correspondent à l'espace réservé à l'habitat et de 42 % aux équipements, espaces verts, places publiques et voirie

- Taille moyenne des parcelles

La taille moyenne des parcelles d'habitation retenue est de 400 m².

- Estimation des besoins en espace pour les parcelles

$400 \text{ m}^2 \times 596 \text{ ménages} = 238400 \text{ m}^2$ soit 23 ha 84 a.

Les 23ha8 84a correspondent à 58% des besoins en espace pour le programme d'habitat. Les besoins en équipements, espaces verts et places publiques sont déterminés comme suit :

$$\frac{238400 \text{ m}^2 \times 42}{58} = 172634 \text{ m}^2 = 17\text{ha } 26\text{a } 34\text{ca.}$$

La superficie totale est : 23ha 84a 00 ca + 17ha 26 a 34 ca = 41 ha 10a 34 ca

- Phasage

Le nombre total des ménages à loger est estimé à **953 ménages (100%)** pour les 2 phases (2003-2012 et 2013-2022). La répartition s'effectue comme suit :

- Phase 1 (2003- 2012) : $\frac{402}{953} \times 100 = 42\%$ soit 252 concessions.

Pour créer 252 concessions il faut :

$$\frac{238400 \text{ m}^2 \times 42}{100} = 100128 \text{ m}^2 = 10\text{ha } 01 \text{ ca } 28 \text{ a}$$

et les besoins en équipements, voirie etc.. correspondent à $\frac{172634 \text{ m}^2 \times 42}{100} = 72506 \text{ m}^2$

soit 7ha 25 a 06 ca

- Phase 2 (2013- 2022) : $\frac{551}{953} \times 100 = 58\%$ soit 344 concessions

Pour créer 344 concessions il faut :

$$\frac{238400 \text{ m}^2 \times 58}{100} = 138272 \text{ m}^2 = 13 \text{ ha } 82 \text{ a } 72 \text{ ca}$$

et les besoins en équipements, voirie etc.. correspondent à $\frac{172634 \text{ m}^2 \times 58}{100} = 100128 \text{ m}^2$ soit

10 ha 01 a 28 ca

Tableau N°17 Phasage

N°	Désignation	Besoin en superficie (m ²)		
		Phase1(42%)	Phase2 (58 %)	Total
1	Habitation	100128	138272	238400
2	Equipements, VRD	72506	100128	172634
TOTAL		172634	238400	411034

Compte tenu des habitudes culturelles et de revenus de la population de la Commune, les hypothèses de répartition entre parcelles assainies et habitat programmé durant les 2 phases du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, sont déterminées comme suit:

- **Première phase**

- Parcelles assainies

Durant cette phase il a été retenu 80% de la superficie totale de la première phase pour la réalisations des parcelles assainies il faut $\frac{172\ 634 \times 80}{100} = 138\ 107 \text{ m}^2$.

-Habitat programmé

Il a été retenu 20% de l'espace prévu soit une superficie de $\frac{172\ 634 \times 20}{100} = 34\ 527 \text{ m}^2$

Une partie de la zone d'habitat futur prévue à l'Est des zones d'activités (artisanale et industrielle) est prévue pour cette phase.

- **Deuxième phase**

- Parcelles assainies (40%)

Les 40% de l'espace prévu représentent $\frac{238400 \times 40}{100} = 95360 \text{ m}^2$.

Le site retenu se trouve à l'Est des zones d'activités (artisanale et industrielle) .

-Habitat programmé (60%)

Il représente les 60% des besoins soit $\frac{238400 \times 60}{100} = 143040 \text{ m}^2$ prévus à côté des

assainies à l'Est des zones d'activités.

1.2.2. Grandes zones d'activités

a) . Centres commerciaux

La ville de Zégoua n'a pas de vrai centre commercial. Sur le site de la foire hebdomadaire sera prévu un petit marché journalier et un centre commercial d'une superficie totale de 0.5 ha en prévision de l'extension de la ville au Nord-Est.

b)- Zone industrielle

La zone industrielle d'une superficie de 30 ha prévue à l'entrée Nord de la ville de part et d'autre de la RN7 sera maintenue et réaménagée.

Elle sera séparée de la zone artisanale par une bande verte de 100 mètres de largeur.

c). Zone de Sécurité

Pour des questions de sécurité, une superficie d'environ 1 ha est réservée dans la zone industrielle pour le Service de Protection Civile.

d). Dépôt d'Hydrocarbures

Un dépôt d'hydrocarbures de 1.5 ha sera également prévu dans la zone industrielle.

e)- Zone artisanale

Compte tenu de la vitalité de l'artisanat, il est prévu une zone artisanale de 5 ha à l'Est de la zone industrielle.

f)- Zone des garagistes

Il est prévu au sud de la zone artisanale, une zone de garagiste de deux (2) hectares.

g)- Zone de bureaux

L'ancien site de la ville d'une superficie d'environ 20 ha a été retenu pour l'implantation des bureaux.

h)- Espaces verts

Les espaces verts actuels seront protégés et renforcés.

Dans la ville, 25 ha d'espaces verts seront créés. Il s'agit principalement des bosquets à créer ou à renforcer, une bande verte tout autour de la zone industrielle, des abords des grandes artères, des places publiques, d'anciens cimetières en désaffectation, d'anciennes carrières et enfin des abords des retenues d'eau.

i)- Zones de maraîchage

Il est prévu de renforcer les zones de maraîchage existantes et des mares qui seront aménagées dont la superficie totale est de 260 ha environ.

Les 8 villages de la Commune doivent bénéficier d'un appui (CMDT) pour la création de zones de maraîchage.

Conclusion

La ville de Zégoua est bloquée dans son extension coté Sud à cause de l'existence de la frontière avec la Cote d'Ivoire , par contre l'extension ne pose aucune contrainte au Nord, à l'Est et à l'ouest de la ville.

Coté Nord : l'extension se fera par l'aménagement du quartier Toumpoubélé récemment loti et ne comportant aucune viabilisation et d'équipements. Par ailleurs il n y a aucune occupation , le site est vierge de toute implantation humaine.

Coté Est : cette partie située à l'Est de la zone artisanale ne présente aucune contrainte physique pour l'habitat .Il est prévu de l'isoler des zones d'activités (industries et artisanat) par une bande verte de protection.

Coté Ouest : c'est le site de l'ancien emplacement de Zégoua qui est retenu pour en faire une zone de bureaux et un peu d'habitation.

Afin d'éviter des gaspillages d'espace il est vivement recommandé de respecter le Schéma Directeur afin de permettre à Zégoua de répondre à sa vocation de ville frontière.

2. VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

2.1. VOIRIE

2.1.1. Propositions

a). Voirie classée

Il est prévu :

- La construction de caniveaux et de collecteurs le long de la RN7 et l'entretien courant ;
- Le Bitumage de la Bretelle Zégoua-Kadiolo et construction de collecteurs ; par l'Etat.

b). Voirie non classée

- Pistes de liaison :

L'aménagement des pistes est indispensable pour le développement de la Commune ,dans la mesure où il facilitera les mouvements des personnes et des biens entre la ville de Zégoua et les villages de la Commune .

Il s'agit de l'aménagement des pistes reliant Zégoua à :

- Nassoulou Dougoutiguisso ;
- Katioloni ;
- Nassoulou Noumousso ;
- Nassoulou N'Golodiassa ;
- Fanidiama ;
- Zampédougou.

Ce sont 50 km de pistes qui doivent être aménagées dans la Commune dont les 2/3 soit 33 km en première phase et le reste (17 km) en seconde phase.

- Voirie urbaine :

Principe : articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales.

Il s'agit de restructurer l'existant en y intégrant les extensions. Pour cela , quelques éléments clés serviront de supports à savoir la RN7 et la Bretelle Zégoua – Kadiolo.

Il s'agit des liaisons et prolongements ci-après:

- Les grandes voies Nord-Sud qui sont les Voies F, G et H ;
- Les grandes voies Est-Ouest qui sont les voies A, B, C, D, I et J ;
- La Voie de contournement.

Les principaux seront enfin complétés en s'inscrivant dans la maille des quartiers existants et prolonger dans les zones prévues pour les extensions.

Les actions prévues dans le cadre du présent Schéma Directeur et portant sur l'aménagement et la création des voies , sont indiquées dans le tableau N°18 ci-après:

2.1.2. Phasage

Première phase :

Le tableau ci-après résume les propositions :

Tableau N°18 Proposition

N°	Désignation des voies	Début	Fin	Longueur km	Emprise m	Propositions
1	RN 7	Nord Toumpoubélé	Sud Douane	5 (dans la ville de Zégoua) 20.000 (dans la Commune)	50	A AMENAGER
2	Bretelle de Kadiolo	RN 7	Ouest Kadiolo	13.000	40	
3	A	RN 7	Ouest Bancotière	0.700	15	
4	B	RN 7	Habitat spontané	14.25	15	
5	C	Bancotière Ouest	Est de la ville	2.505	15	
6	D	RN 7 ancienne Douane	Est de la ville	1.770	15	
7	F	Nouvelle Douane	Sud-Ouest marché	2.430	15	
8	G	Voie C	TF Lamissa KONE	0.900	15	
TOTAL Voies à aménager				55.555 km		
9	A	Ouest bancotière	Est habitat spontané	0.730	15	A CREER
10	B	Ouest habitat spontané	Nord colline	0.720	15	
11	F	Nord Foire	Nord de la ville	1.750	20 à partir du marigot	
12	G	Voie C	Voie A	1.350	15	
13	H	Nord Médine	Nord de la ville	3.360	20	
14	I	Voie de contournement Sud-Ouest Zone Industrielle	H à l'Est	1.320	20	
15	J	Est parc à bétail Sur la voie de contournement	Voie «H	1.245	20	
TOTAL Voies à créer				9.745 km		

Deuxième phase

Voie à créer :

Il est prévu une voie de contournement, d'une emprise de 50m qui débute sur la RN7 au niveau de la Gendarmerie, en passant derrière Lafiabougou et aboutissant à la RN7 après avoir croisée la Bretelle de Kadiolo dans la zone des bureaux.

2.1.3. Circulation

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville :

- La réalisation de panneaux de signalisation sur les grandes artères notamment sur la RN 7 et la route de Kadiolo;
- La sensibilisation des citoyens sur le code de la route ;
- La réalisation des rampes d'accès.

2.2. RESEAUX DIVERS , ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

2.2.1. Alimentation en eau potable :

▪ *Ville de Zégoua :*

Compte tenu de l'accroissement démographique de la ville et de son expansion spatiale , et dans le but d'assurer à la population un approvisionnement quantitatif et qualitatif en eau potable , il est prévu :

- l'exécution d'un forage équipé d'une pompe (au moins 10m³/h) ;
- un château d'eau d'une capacité de 80m³ ;
- la pose de 5Km de canalisations ;
- et l'implantation de 30 bornes fontaines.

▪ - *Villages de la commune :*

Il est prévu l'exécution d'un forage équipé d'une pompe manuelle et d'un puits à grand diamètre dans chacun des 8 villages de la Commune .

2.2.2. Electricité :

Il est proposé une extension du réseau et un éclairage public à intervalle de 50 m sur toutes les voies à aménager. Il est souhaitable que le coût de l'électricité tienne compte du niveau de vie des populations rurales.

2.2.3. Telephone et Radio

Il est prévu une augmentation du nombre de lignes téléphoniques jusqu'à environ 100 abonnés. Les radios privées remplissent bien leurs fonctions d'information et de sensibilisation de la population mais doivent être équipées et protégées par des paratonnerres.

2.2.4. Assainissement

En matière d'assainissement, il est prévu l'élaboration d'un Plan Directeur d'Assainissement prenant en compte les propositions indiquées ci-dessous :

2.2.5. Drainage des Eaux Pluviales

En matière de drainage des eaux pluviales ,il est prévu la création :

- *de collecteurs et caniveaux*
 - Sur tout le long de la RN 7
 - Sur tout le long de la Bretelle de Kadiolo commençant par les anciens bureaux de la Douane pour se jeter au marigot « Dopéniènèkè » ;

- *De collecteurs*
 - Sur tout le long de la voie de contournement ;
 - Sur le long des voies G et F ;
- *De caniveaux*
 - Sur le long des voies B, C, D, I et J ;

Tableau N° 19 : Axes de drainages des eaux pluviales

N°	Désignation des ouvrages	Début	Fin	Longueur km	Nature	Propositions
1	RN 7	Nord Toumpoubélé	Sud Douane	20.000 (Commune) 5 (ville de Zégoua)	Collecteur à l'Est Caniveau à l'Ouest	A C R E E R
2	Bretelle de Kadiolo	RN 7	Ouest vers Kadiolo	13.000 (Commune) 1,7(ville de Zégoua)	Collecteur à l'Ouest	
	Voie de Contournement	Douane	Douane	15.000	Collecteur un côté	
3	B	Bretelle de Kadiolo	Contournement à l'Est	1.800	Caniveaux des 2 cotés	
4	C	Bretelle de Kadiolo à l'Ouest	Contournement à l'Est	2.505	Caniveaux des 2 cotés	
5	F	Nouvelle Douane	Contournement au Nord	4.000	Collecteur à l'Est	
8	G	Voie C	TF Lamissa KONE	1.800	15	
TOTAL Caniveaux et collecteurs à créer				58.105 km		

2.2.6. Eaux Usées et Excrétas

- L'évacuation des eaux usées se fera à partir des puisards collectifs ou individuels. Pour des raisons d'hygiène, le rejet des eaux usées dans la rue sera interdit. Il sera procédé à un aménagement des carrières pour éviter la pollution. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement, il sera analysé la possibilité de mise en place d'un système d'assainissement collectif (mini-égout par exemple).
- La réalisation des fosses améliorées ou septiques sera encouragée, les vidanges seront faites par des GIE en partenariat avec la Mairie par des spiros.
Des édicules publics seront aménagés dans les lieux publics : foires, gares routières etc.

2.2.7. Evacuation des Déchets Solides

Il existe un système de ramassage des déchets solides par le GIE « Zégoua propre » qui est loin de collecter l'ensemble des déchets produits par les ménages de la ville.

Pour permettre l'évacuation de tous les déchets solides de la ville, il est préconisé:

- de réaliser 4 dépôts de transit et 3 décharges finales;
- de mener des actions de sensibilisation de la population;
- de renforcer le GIE existant et de promouvoir la création d'autres;

VILLE DE ZEGOUA

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

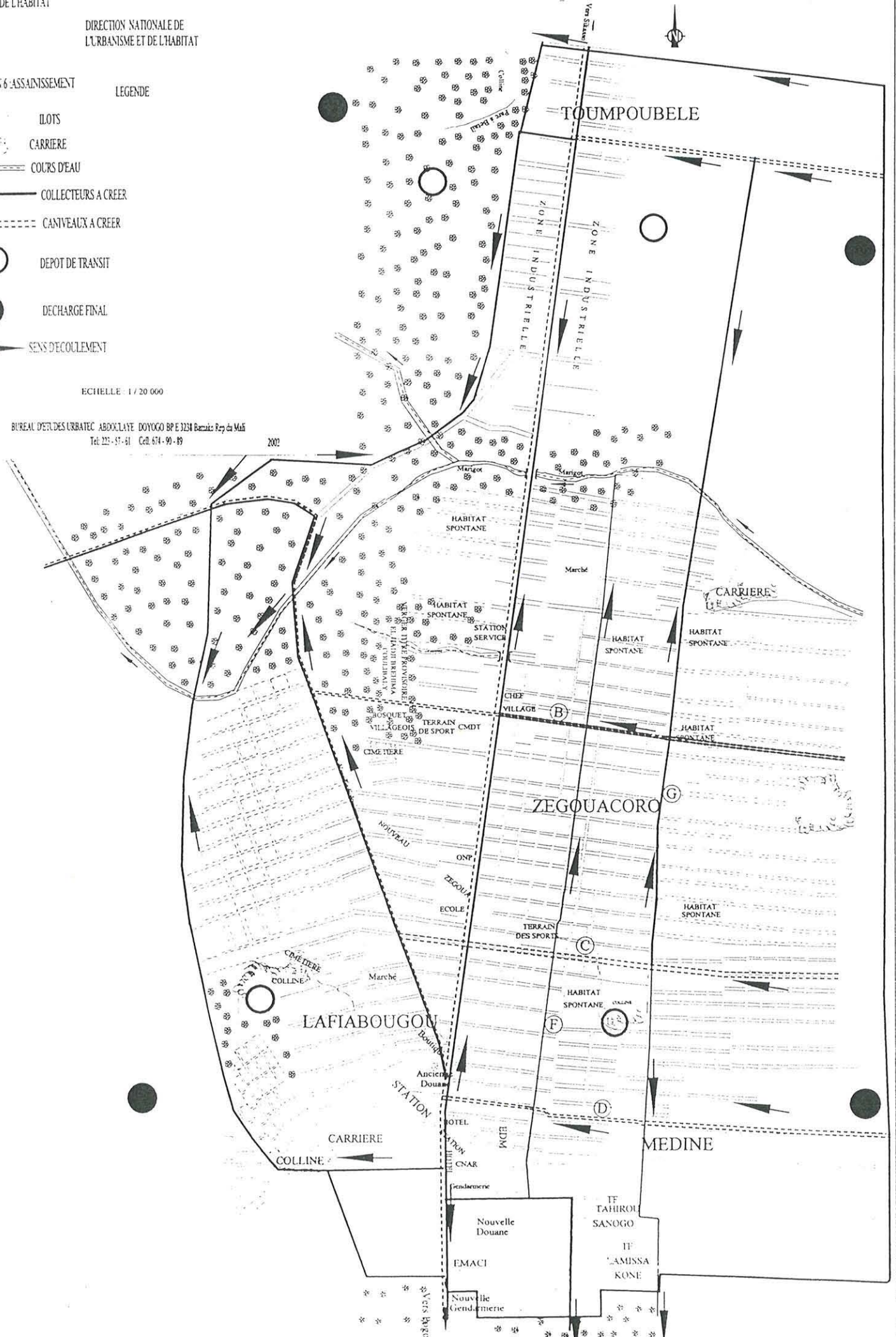
SCHE N° 6 - ASSAINISSEMENT

LEGENDE

-  ILOTS
-  CARRIÈRE
-  COURS D'EAU
-  COLLECTEURS A CREER
-  CANIVEAUX A CREER
-  DEPOT DE TRANSIT
-  DECHARGE FINAL
-  SENS DE COULEMENT

ECHELLE : 1 / 20 000

BUREAU D'ETUDES URBADEC ABDOULAYE DOYOGO BP E 3234 Bamako 27 de Mali
Tel. 223-57-51 Cell. 674-90-89



- de doter la Mairie d'un camion Benne;
- d'incinérer les déchets biomédicaux.

2.2.8 Environnement:

Il est prévu :

- La réglementation de la coupe abusive des espèces qui parsèment les champs et l'encouragement à la régénération ;
- La plantation d'arbres en vue de constituer une ceinture verte de protection climatique de la zone industrielle et de la zone artisanale ;
- La plantation de bosquets dans la ville de Zégoua et dans les 8 villages de la Commune et l'utilisation de foyers améliorés en vue de lutter contre le déboisement ;
- La création d'une Association de Protection de l'Environnement au niveau de chaque village de la Commune ;
- La plantation d'arbres sur les abords des voies, dans et autour des anciennes carrières et sur des espaces érodés ;
- La préservation et le renforcement des essences plantées par le Service Local de la Conservation de La Nature.
- La réglementation par la Mairie de l'exploitation des carrières.

3.EQUIPEMENTS PROGRAMMES

Ce sont des équipements collectifs qui concourent au bien être de la population de la commune à travers la fourniture de services essentiels : l'administration, la santé, l'éducation, le commerce, le sport, les arts et la culture.

Le constat a permis d'apprécier leur nombre, leur composition, leur état ainsi que leur répartition sur le territoire de la Commune de Zégoua en vue de programmer les actions prioritaires.

3.1.EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS :

Les actions prioritaires à entreprendre sont indiquées sur le tableau ci-après :

Tableau N°20 Equipements Administratifs programmés

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Proposition
1	SOTELMA	Lafiabougou	500	Extension des locaux
2	ONP	Zégouacoro	2500	Extension des locaux
3	Hôtel de Ville	Nouvelle Zone de bureaux	10000	Construction de bureaux
4	Centres Secondaires d'Etat Civil	8 villages	1000	Construction de bureaux
5	Service de l'Economie Solidaire	Nouvelle Zone de bureaux	2000	Construction
6	EMACI	Médine	1000	Construction magasins
7	SDR	Nouvelle Zone de bureaux	2000	Construction de bureaux
8	Service des Impôts	Nouvelle Zone de bureaux	1000	Construction de bureaux
9	Services Techniques Municipaux	Nouvelle Zone de bureaux	5000	Construction
10	Compagnie d'Assurance	Nouvelle Gare routière	500	Construction de bureaux
11	Banques	Nouvelle Zone de bureaux	1000	Bureaux et logements
12	Chambre de Commerce	Nouvelle Zone de bureaux	2500	Construction de bureaux
13	Chambre d'Agriculture	Nouvelle Zone de Bureaux	2500	Construction de bureaux
14	Chambre des Métiers	Zone artisanale	5000	Construction
15	ONG et Associations	Zone artisanale	2000	Construction
16	BNDA	Nouvelle zone de bureaux	1000	Construction
17	CAFOJIGUINE	Foire	100	Construction de bureaux
18	Caisse Meccô	Foire	100	Construction de bureaux
19	DNT/Secteur Zégoua	Médine	500	Construction de bureaux

3.2 EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il est prévu les actions suivantes

Tableau N° 21: Equipements scolaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Proposition
1	Second cycle	Zégouacoro	5000	Construction de 6 classes
2	1 ^{er} cycle A	Zégouacoro		Réhabilitation
3	1 ^{er} cycle B	Zégouacoro		Réhabilitation
4	1 ^{er} cycle	Médine		Construction de 6 classes
5	Second cycle	Lafiabougou		Construction de 6 classes
6	1 ^{er} cycle	Zégouacoro		Construction de 6 classes
7	Etablissement Secondaire Technique	Zone d'Habitat futur	10000	Construction de classes, d'ateliers et terrain de sport
8	ECOM	Katéle		Réhabiliter
9	ECOM	Ziangolodougou		Réhabiliter
10	ECOM	Fanidiama		Réhabiliter
11	ECOM	Zampédougou		Réhabiliter
12	ECOM	Nassoulou		Réhabiliter
13	ECOM	Katiola		Réhabiliter
14	Jardins d'enfants	8 villages	5000	Construction locaux et parc d'attraction
15	Centre d'Ecoute et de Développement	9 villages	3200	Construction des locaux

3.3..EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES ;

Il est prévu des actions suivantes résumées sur le tableau ci-dessous :

Tableau N°22: Equipements socio-sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Proposition
1	Centre de Santé de Référence	Zone d'Habitat Future	5000	Construction et équipement
2	CSCOM	Zégouacoro	10000	réhabilitation
3	CSCOM	Fanidiama	2000	A équiper
4	CSCOM	Katéle	2000	A équiper
5	Poste de Santé Avancée	8 villages de la Commune	1000	Construction des locaux
6	Centre Dépistage SIDA « YERETANGA »	Nouvelle Zone de Bureaux	400	Construction et équipement
7	pharmacopée traditionnelle	Nord-Est de la Nouvelle zone de bureaux	1000	Construction des locaux

3.4.EQUIPEMENTS MARCHANDS ;

Il est préconisé la construction et l'aménagement des équipements marchands suivants:

Tableau N° 23 Equipements Marchands proposés

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Proposition
1	Foire Hebdomadaire ou Marché Central	Zégouacoro	50000	Aménagement
2	Centre Commercial	Foire hebdomadaire	5000	Construction
3	Marché à condiments	Foire hebdomadaire	1200	Construction
4	Marchés	Médine et Lafiabougou	5000	Réhabilitation
5	Gare routière	Zégouacoro	25000	Construction
6	Gare routière	Zégouacoro	2500	Réhabilitation
7	Abattoir	Ouest Zone Industrielle	10000	-Construction
8	Marché à Bétail	Ouest Zone Industrielle	20000	Construction
9	Parc de vaccination	Côté Marché à Bétail	4000	Construction
10	Boucherie	Foire Hebdomadaire	200	Construction

3.5- EQUIPEMENTS SPORTIFS,CULTURELS ,TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Il est prévu des actions à mener dans le tableau ci-dessous:

Tableau N° 24: Equipements Sportifs, Culturels, Touristiques et de Loisirs proposés

N°	Désignation	Localisation	Superficie m ²	Proposition
1	Foyer de jeunes	8 villages	10000	Construction
2	Maison de jeunes	Zégoua	1000	Construction
3	Aires de jeux	8 villages	1200	Aménagement
4	Complexe Sportif	Est Zone Artisanale	30000	Construction
5	Hypogée	Lafiabougou	-	Aménagement
6	Centre de Lecture Publique	Nouvelle Zone de Bureaux	400	Construction
10	Boucherie	Foire Hebdomadaire	200	Construction
11	Hôtels	A travers la Ville	-	Construction

3.6- EQUIPEMENTS CULTUELS

Il est prévu :

- La construction d'une grande Mosquée de Vendredi à Zégoua(2000 m²) ;
- La désaffectation des anciens cimetières et la création de 2 nouveaux (2 ha)

3.7 -EQUIPEMENTS DE SECURITE

Il est prévu :

- La construction d'une compagnie de Gendarmerie et d'un service de protection civile superficie 1 ha;
- La construction des bureaux de la police des frontières: superficie 800 m;
- La construction d'un commissariat de Police superficie:1500 m;
- La construction de deux postes de police dont un à l'intérieur de la gare routière et l'autre dans la zone de bureaux de 400 m² chacun
- La construction d'un camp militaire au Nord de la Ville de 5 ha

3.8.EQUIPEMENTS PROGRAMMES DANS LES VILLAGES

VILLAGES	Fani -diama	Nassou- lou	Katélé	Zampédou- gou	Zangolodou- gou	Katioloni	Dialako- rosso	Kalibè- nè	Total
EQUIPEMENTS									
Administs									
C. Sec. Etat civil	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Scolaires									
- Premier Cycle	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Socio-Sanitaires									
P. Santé avancé	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Achment CSCOM			1			1			
Marchands									
- Foires hebdo	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Sportifs									
- Aires de jeux	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Culturels Loisirs									
Foyers des jeunes	1	1	1	1	1	1	1	1	8
Cultuels									
Mosquée	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Autres				1		1			
Total	7	7	8	8	7	9	7	7	60

4 – ENVIRONNEMENT :

Il est proposé:

- La création d'espaces verts à travers la ville par la plantation d'arbres d'ombrage devant et dans les concessions et le reboisement systématique de toutes les artères principales de la ville;
- La lutte contre l'érosion hydrique par des techniques de restauration des sols ;
- La protection des eaux de surface par l'aménagement des sites appropriés pour minimiser les effets de ruissellement;
- L'incitation des populations au reboisement collectif et individuel des essences exotiques à croissance rapide pour la production de bois (de bois d'œuvre et de chauffe) et d'arbres fruitiers;
- La formation des GIE d'assainissement à la transformation de ces déchets en compost;
- La prise des mesures pour atténuer les nuisances sonores et la pollution due aux échappements de gaz des véhicules ;
- L'interdiction des cultures et la constitution de parc d'animaux à l'intérieur des parcelles d'habitation;
- La création des comités villageois de gestion des plantations villageoises et de lutte contre les feux de brousse;
- L'utilisation des foyers améliorés pour réduire la consommation de bois de chauffe ;

5. TRANSPORT ET CIRCULATION

5.1 TRANSPORT

Dans le domaine du transport, il est prévu:

- La construction de locaux de la Direction Nationale des Transports/ Secteur Zégoua;
- Le renforcement du système de transport urbain et inter-urbain;

5.2. CIRCULATION

Les solutions à préconiser vont dans le sens d'une amélioration de la circulation à l'intérieur de la ville. Il s'agit de :

- La fixation de panneaux de signalisation sur les grandes artères notamment sur la RN 7 et la Bretelle de Kadiolo;
- La sensibilisation des citoyens sur le Code de la route;

6.EVALUATION DU SCHEMA

6.1.VILLE DE ZEGOUA

(Montant en millions de francs CFA)

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Qté	PU	Mont	Etat	COM.	POP	Privés
I. HABITAT									
1.1	Création de parcelles assainies	Ha	37	20	740		750		
1.2	Création d'habitats programmés	Ha	38	250	9500				9500
1.3	Aménagement habitat ancien	Ha	40	15	600		200	400	
1.4	Réhabilitation habitat spontané	Ha	12	15	180		80	100	
1.5	Elaboration du PUS	U	2	40	80	80			
S/T1					11100	80	1030	500	9500
II. ACTIVITES									
2.1	Création d'une zone de bureaux	Ha	20	15	300	300			
2.2	Création d'une zone industrielle	Ha	36	15	540	540			
2.3	Création d'un dépôt d'hydrocarbures	Ha	1,5	300	450				450
2.4	Aménagement de zones maraîchères	Ha	260	0,2	52			52	
2.5	Zone des garagistes	Ha	2	15	30		5		25
S/T.2					1372	840	5	52	475
III. ESPACES VERTS									
3.1	Aménagement d'espaces vert (9 villages)	Ha	30	0,2	6		3	3	
S/T 3					6		3	3	
IV EQUIPEMENTS									
a. Equipements administratifs									
4.1	Construction d'un hôtel de ville	U	1	150	150		150		
4.2	Construction centres secondaires d'état civil	U	8	80	640		640		
4.3	Construction Gendarmerie Protection Civile	U	1	200	200	200			
4.4	Construction d'un centre de Développement Social	U	1	100	100	100			
4.5	Construction d'un centre des impôts	U	1	150	150	150			
4.6	Construction d'un commissariat police	U	1	120	120		120		
4.7	Construction des bureaux de la DNT/entrepôts	U	1	300	300	300			
4.8	Extension de la douane et entrepôts	U	1	200	200	200			
4.9	Extension de l'ONP	U	1	350	350	350			
4.10	Extension de la SOTELMA	U	1	400	400				400
4.11	Construction de magasins EMACI	U	2	150	300	300			
4.12	Construction service technique municipal	U	1	100	100		100		
4.13	Construction d'une chambre métiers	U	1	50	50				50
4.14	Construction d'un Service de Développement Rural	U	1	120	120	120			
4.15	Construction d'une chambre d'agriculture	U	1	50	50				50
4.16	Construction bureaux Assurances	U	1	150	150				150
4.17	Construction des bureaux des ONG	FF	1	80	80				80
4.18	Construction de bureaux pour les banques	FF	1	150	150				150
4.19	Construction d'un campement administratif	U	1	70	70	70			
4.20	Construction d'un camp militaire	U	1	5000	5000	5000			
S/T 4a					8680	6790	1010		880

	b. Equipements Socio-Sanitaires								
4.21	Réhabilitation du CSCOM de Zégoua	U	1	100	100		100		
4.22	Achèvement de CSCOM(Katéle et Fanidiama)	U	2	80	160		160		
4.23	Construction de postes de santé avancés	U	2	50	100		100		
4.24	Construction d'un centre de santé référence	U	1	200	200	200			
4.25	Construction d'un centre de dévelop. Solidaire	U	1	100	100	100			
4.26	Construction d'un centre de pharmacopée	U	1	100	100				100
4.27	Construction de centres d'écoute	U	9	80	720	720			
4.27	Construction d'un centre de dépistage MST	U	1	150	150	150			
	S/T 4b				1630	1170	360		100
	c. Equipements scolaires								
4.28	Construction d'un 1er cycle (3 classes)	U	1	25	25		25		
4.29	Réhabilitation du 1er cycle A(6 classes)	U	9	50	450		450		
4.30	Construction d'un centre de couture	U	1	30	30				30
4.31	Réhabilitation des medersas	U	4	10	40				40
4.32	Construction de jardins d'enfants	U	9	15	135		135		
4.33	Construction d'un centre technique	U	1	200	200	200			
	S/T 4c				880	200	610		70
	d. Equipements marchands								
4.34	Aménagement foires hebdo (villages)	U	8	15	120		120		
4.35	Aménagement de la foire hebdo (Zégoua)	U	1	100	100		100		
4.36	Construction d'un centre commercial	U	1	200	200		200		
4.37	Construction d'une boucherie moderne	U	1	100	100		100		
4.28	Construction d'un parc de vaccination	U	1	15	15		15		
4.39	Construction d'un marché à bétail	U	1	20	20		20		
4.40	Construction d'un abattoir	U	1	70	70		70		
4.41	Construction d'une gare routière	U	1	300	300		300		
4.42	Aménagt aire stationnement pour gros porteurs	U	1	100	100				100
4.43	Réhabilitation gare routière existante	U	1	100	100		100		
4.44	Réhabilitation marchés de Médine et Lafia	U	2	50	100		100		
	S/T 4d				1225		1125		100
	e. Equipements culturels et sportifs								
4.45	Construction d'une maison des jeunes	U	1	50	50		25	25	
4.46	Construction des foyers des jeunes	U	8	15	120			120	
4.47	Const d'un complexe sportif	Ha	3	50	150		150		
4.48	Aménagement d'air de jeux dans les villages	U	8	0,5	4				4
4.49	Aménagement parc d'attraction pour enfants	U	1	30	30				30
	S/T 4e				354		175	145	34
	f. Equipements cultuels								
4.50	Construction d'une mosquée de Vendredi	U	1	150	150			150	
4.51	Désaffectation des anciens cimetières	U	2	6	12		12		
4.52	Création de nouveaux cimetières	U	2	1	2		2		
	S/T 4f				164		14	150	
	TOTAL EQUIPEMENTS				12933	8160	3294	295	1184

V . VOIRIE ET RESEAUX DIVERS									
ASSAINISSEMENTS-ENVIRT									
a. Voirie									
5.1	Voie à créer	km	15,5	40	620		620		
5.2	Aménagement de pistes	km	50	35	1750	1750			
5.3	Voie à aménager	km	8,75	30	262,5	200	62,5		
	S/T 5a				2633	1950	682,5		
b. Drainage eaux pluviales									
5.4	Plan directeur d'assainissement	U	1	45	45	45			
5.5	Création de collecteurs	km	15,5	75	1163		1163		
5.6	Création de caniveaux	km	8,75	45	393,8		393,8		
	S/T 5b				1601	45	1556		
c. Hygiène et assainissement									
5.7	Réalisation des dépôts de transit	u	4	0,5	2		2		
5.8	Matériel pour transport déchets	u	1	30	30		15		15
5.9	Réalisation des décharges finales	u	3	1,5	4,5		4,5		
	S/Tc				36,5		21,5		15
d. Alimentation en eau potable									
5.10	Extension du réseau d'adduction d'eau potable	ff	1	128	128				128
	S/T 5d				128				128
e. Electricité									
5.11	Eclairage public (espacement 50m)	km	12	1,4	16,8		16,8		
5.12	Extension du réseau d'électricité	km	8	3,5	28				28
	S/T 5e				44,8		16,8		28
f. Environnement									
5.13	Action environnementale	ff	1	50	50				50
	S/T 5f				50				50
	Total VRD ENV.				4493	1995	2277	50	171
	TOTAL GENERAL				29904	11075	6609	900	11330

6.2.VILLAGES DE LA COMMUNE DE ZEGOUA

(Montant en millions de francs CFA)

Désignation	Fanidiam	Nassoulou	Katélé	Zampé-dougou	Zangolo-dougou	Katioloni	Dialak-orosso	Kalibènè	TOTAL	Financement
Equipements										
Administratifs										
Centres second. d'état civil	15	15	15	15	15	15	15	15	120	Commune
Écolaires										
- Premier Cycle	30	30	30	30	30	30	30	30	240	Commune
Construction - Maternes	3	3	3	3	3	3	3	3	24	Commune
Socio-Sanitaires										
Postes Santé avancé	15					15	15		45	Commune
Achèvement SCOM			20			20			40	Commune
Marchands										
- Foires hebdo	5	5	5	5	5	5	5	5	40	Commune
Sportifs										
- Aires de jeux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4	Population
Culturels Loisirs										
Coyers des jeunes	10	10	10	10	10	10	10	10	80	Population
Culturels										
				PM		PM			0	Population
TOTAL	78,5	63,5	83,5	63,5	63,5	98,5	78,5	63,5	593	

6.3. TABLEAU RECAPITULATIF (Zégoua + villages)

N°s	Désignation	Montant (millions de Francs CFA) à la charge de								Total	%
		Etat		COM		POP		Privés			
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1	HABITAT	80	1%	1 030	9%	500	5%	9 500	85%	11 100	100%
2	ACTIVITES	840	61%	5	0%	52	4%	475	35%	1 372	100%
3	ESPACES VERTS			6	100%					6	100%
4	EQUIPEMENTS	3170	40%	3 294	41%	295	4%	1 184	15%	7 943	100%
5	VRD - ENV.	1995	44%	2 292	51%	50	1%	186	4%	4 493	100%
	TOTAL GENERAL	11 075	37%	6 609	22%	900	3%	11 330	38%	29 904	100%

TROISIEME PARTIE :STRATEGIES D'APPLICATION

INTRODUCTION

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Zégoua et Environs vise à dégager les grandes orientations du développement futur de la ville au cours des 20 prochaines années.

Le respect de l'esprit et des orientations fondamentales de ce schéma est indispensable pour atteindre un développement harmonieux de la ville de Zégoua et Environs.

Les recommandations pratiques ci-après permettront aux autorités compétentes de maîtriser la gestion du développement urbain en favorisant ainsi la réalisation des objectifs du présent SDAU.

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble de l'étude se repose sur quatre (4) grandes stratégies à savoir la stratégie sectorielle, la stratégie foncière, la stratégie financière et la stratégie institutionnelle.

1-STRATEGIE SECTORIELLE

Introduction

Dans le cadre de la stratégie d'application du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, la ville de Zégoua a été divisée en zones homogènes appelées « secteurs ». Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée « Plan d'Urbanisme Sectoriel » (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et il précise les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude, la ville a été divisée en 2 secteurs : le secteur Sud et le secteur Nord, séparés par le marigot «Dopènièkè».

1.1. ZONE DE PUS N°1

Elle couvre le secteur nord sur une superficie de 108 ha.

L'habitat tramé récent et les zones d'extension futures, la zone de bureaux sur le site de l'ancien village à l'Ouest et la zone industrielle sont les principales composantes de cette partie. Dans ce secteur le PUS portera principalement sur la densification et la programmation des zones d'activités et de grands équipements :

1.1.1.Habitat :

Les actions retenues sont :

- la création de parcelles assainies et d'habitat programmé ;
- la densification du tissu existant;
- l'aménagement et l'équipement du quartier récent (Toumpoubèlè).

1.1.2.Voirie et Réseaux Divers - Assainissement

Les actions retenues sont :

- l'extension du réseau d'eau et d'électrification ;
- l'aménagement et la création des voies;
- le drainage des eaux pluviales;
- l'aménagement du cours d'eau;
- l'aménagement des dépotoirs des déchets solides et d'une décharge finale ;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces verts.

1.1.3.Equipements

Les actions retenues sont :

- La construction de grands équipements collectifs :
 - ☞ un groupe scolaire ;
 - ☞ une zone d'hydrocarbures ;
 - ☞ une zone industrielle ;
 - ☞ une zone artisanale ;
 - ☞ une gare routière ;
 - ☞ un parc de vaccination, un marché à bétail et un abattoir moderne, etc.
 - ☞ un centre de protection civile.
- l'aménagement de la foire hebdomadaire avec construction d'un centre commercial ;
- l'aménagement des aires de jeux et d'un parc d'attraction pour enfants.

1.2. ZONE DE PUS N°2

Elle couvre le secteur sud sur une superficie de 252 ha

Ce secteur comporte 2 parties :

- les premiers quartiers (Zégouacoro, Médine et Lafiabougou)
- les zones d'habitats spontanés à l'Est de Zégouacoro et à l'Ouest de Lafiabougou .

Le PUS porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans les domaines de .

1.2.1.Habitat :

Les actions retenues sont :

- l'aménagement des quartiers anciens (Zégouacoro et Lafiabougou) ;
- la réhabilitation de zones d'habitats spontanés

1.2.2.Voirie et Réseaux Divers- Assainissement

Les actions retenues sont :

- l'aménagement et la création de voies et pistes ;
- l'extension du réseau d'eau potable et d'électrification ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement du cours d' eau « Toumpoubèlè » ;
- l'évacuation des déchets par l'organisation de dépotoirs ;
- l'extension du réseau de téléphone ;
- la protection des espaces verts existants et la création d'autres espaces .

1.2.3.Equipements

Les actions retenues sont :

- l'aménagement de la zone de Douane ;
- l'eau potable dans les marchés de Lafiabougou et de Médine ;
- la construction de la mosquée de Vendredi .

2.STRATEGIE INSTITUTIONNELLE

Pour atteindre les objectifs définis dans le cadre du présent Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, il est nécessaire de proposer la création d'une structure de suivi de la mise en œuvre du Schéma.

Ce comité sera présidé par le Maire sous la Tutelle du Préfet et composé d'élus, des responsables des services techniques, des organisations professionnelles, des notabilités, des représentants des populations, d'un représentant des Associations et ONG et une représentante de la Coordination des ONG féminines (CAFO).

Ce Comité sera un cadre de concertation entre la Commune de Zégoua et les Communes des pays voisins (Cote d'Ivoire et Burkina Faso).

Ce cadre de concertation favorisera des actions au niveau frontalier en vue de :

- renforcer les échanges socio-économiques et culturels ;
- promouvoir les marchés (foires) frontaliers périodiques ;
- contribuer à l'intensification des courants d'échange par l'aménagement et l'équipement des marchés locaux frontaliers ;
- entreprendre des actions communes de développement dans les domaines suivants : santé, éducation, art – sport et culture, agriculture, élevage, transport, énergie, environnement et industrie.

3. STRATEGIE FONCIERE

L'esprit des grandes orientations de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, de la Stratégie Nationale du Logement ainsi que le nouveau Code Domanial et Foncier du Mali devront être respectés.

En cas de nouveaux lotissements, les terrains seront d'abord affectés à la Commune après requête auprès de la Direction des Domaines et du Cadastre avant tout travail de morcellement.

L'attribution de parcelles ne doit intervenir qu'après la réalisation d'un niveau minimum de viabilisation qui portera surtout sur l'adduction d'eau (forages ou bornes fontaines) ainsi que sur le nivellement des rues pour les rendre praticables.

Il est prévu la réhabilitation de quartiers d'habitat spontané où il y aura la régularisation en procédant à l'attribution de titre de propriété foncière.

Les procédures d'aménagement, d'affectation et de gestion de ces terrains, à usage commercial et de garage seront déterminées par la Commune, les Domaines et la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Toutefois, les coûts d'aménagement de ces terrains en Voirie et Réseaux Divers devront être supportés par les différents bénéficiaires.

Dans certains cas, la Commune peut mettre en place des mesures incitatives pour favoriser la création de zones d'activités : mise à disposition gratuite de terrains aménagés par exemple.

4.STRATEGIE FINANCIERE

4.1.PRINCIPE

Les lois de la décentralisation ont prévu une répartition des biens immobiliers entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Il faut d'abord faire un inventaire et une dévolution des biens immobiliers situés sur le territoire de la Commune entre la Région, le Cercle, et la Commune.

En attendant, il est retenu que la gestion des biens immobiliers de la Région et du Cercle relève de l'Etat et la commune gèrera ceux de son domaine actuel.

Certaines réalisations sont faites par les privés, les ONG, les Associations et surtout les migrants. Le coût du schéma doit être reparti en fonction des programmes et entre les différents acteurs concernés.

Les charges sont réparties entre : l'Etat, la Commune, les Privés et les Populations.

Le financement se fera grâce aux apports de l'Etat, les bailleurs de fonds internationaux et nationaux, les institutions de crédit, de la Commune, des populations et des privés.

Pour la gestion, le Comité de suivi sera chargé de réfléchir sur la mobilisation des ressources. Il sera également créé un organe de gestion des fonds.

4.2. FINANCEMENT

Le financement sera assuré par :

- l'Etat sur budget national . Ce financement est alloué au salaire des fonctionnaires en fonction dans la Commune et à la construction et à l'aménagement des locaux administratifs.
Pour le financement de certains grands projets comme l'aéroport, le camp militaire et les pistes de liaison, l'Etat fera appel aux bailleurs de fonds ;
- la Commune qui sera chargée de mobiliser des fonds :
 - en collectant les impôts locaux par des actions de sensibilisations;
 - en redynamisant l'ancien Comité de Développement ;
 - par l'aménagement et la gestion des équipements marchands;
 - en renforçant les liens avec la Mairie de Montreuil dans le cadre de la Coopération Décentralisée ;
 - en sollicitant le concours de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) qui intervient dans la réalisation de certains équipements d'assainissement et de viabilisation de terrain ;
 - en favorisant l'implantation et même la création des ONG, Associations et GIE dans la Commune.
- les populations :
 - qui prendront en charge l'assainissement en contribuant au financement de l'enlèvement des déchets solides effectué par les GIE créés à cet effet) ;
 - qui prendront en charge une partie de l'aménagement de leur quartier et les services urbains de base(eau, électricité);
Les populations seront appuyées par les migrants qui sont devenus des acteurs incontournables en matière de financement des équipements collectifs et des aménagements hydroagricoles.
- les ONG et les Associations appuieront les actions des populations ;
- Les privés seront intéressés à la gestion de la zone industrielle et de la zone artisanale ainsi qu'à la réalisation de certains équipements marchands.

.5. PHASAGE

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	Phase 1 (2002-2012)	Phase 2(2012-2022)
		Désignation des travaux	Désignation des travaux
	I. HABITAT		
1,1		Parcelles assainies	Parcelles assainies
1,2		Habitats programmés	Habitats programmés
1,3		Aménagement noyau ancien	
1,4		Réhabilitation habitat spontané	
	II. ACTIVITES		
2,1		Zone de bureaux	
2,2		Zone industrielle	
2,3		Dépôt d'hydrocarbures	
2,4		Zones maraîchères	Zones maraîchères
2,5		Zone des garagistes	
	III. ESPACES VERTS		
3,1		Aménagement espace vert	Aménagement espace vert
	IV EQUIPEMENTS		
	a. Administratifs		
4,1		Hôtel de Ville	
4,2		Centres état civil	
4,3		Protection Civile	
4,4		Service de Développement Social	
4,5		Centre des impôts	
4,6		Commissariat police	
4,7		Bureaux DNT/entrepôts	
4,8		Ext. Douane et entrepôts	
4,9		Extension de l'ONP	
4.10		Ext. locaux SOTELMA	
4,11		Magasins EMACI	
4.12		Service Tech. Municipal	
4,13		Chambre métiers	
4.14		Service de Développement Rural	
4,15		Chambre d'agriculture	
4.16		Bureaux Assurances	
4,17		Bureaux des ONG	
4.18		Bureaux Banques	
4,19		Campement administratif	
4.20			Camp militaire
	b. Socio-sanitaires		
4.21		Réhabt.CSCOM de Zégoua	Réhabt. CSCOM ts villages
4.22		Achèvement CSCOM villages	
4.23		Construction postes santé avancée	
4.24		Const. centre santé référence	
4.25		Const. centre pharmacopée	
4.26		Constr. centres d'écoute	
4.27		Constr. centre dépistage MST	

	c: Scolaires		
		Constr.3 classes(1er cycle)	
4.28		Réhabt.6 classes(1er cycle)	
4.29		Constr.centre de couture	
4.30		réhabilitation medersas	
4.31		Constr. jardins d'enfants	
4.32		Constr. centre technique	
	d. Marchands		
4.33		Aménagement Foires hebdo	
4.34		Constr. centre commercial	
4.35		Constr. boucherie moderne	
4.36		Constr. parc vaccination	
4.37		Constr. marché à bétail	
4.38		Construction d'un abattoir	
4.39		Constr. gare routière	
4.40		Aménagt aire stationnement	
4.41		Réhabilit. gare routière exist.	
4.42		Const. Marché Médine et Lafia	
	f. Culturels et sportifs		
4.43		Constr. maison des jeunes	
4.44		Constr. foyers des jeunes	
4.45		Const complexe sportif	
4.46		Aires de jeux dans villages	
4.47		Parc attraction pour enfants	
4.48		Const. mosquée de Vendredi	
4.49		Désaffectation cimetières	
4.50		Création nouveaux cimetières	
	V . VRD-ENVIRONNEMENT		
	a. Voirie		
5,1		Voies urbaines à créer	Voie de contour à créer
5,2		Aménagement de pistes	Aménagement de pistes
5,3		Voies urbaines à aménager	Voies urbaines à aménager
	b .Drainage eaux pluviales		
5,4		Plan directeur d'assainissement	
5,5		Création de collecteurs	
5,6		Création de caniveaux	
	c. Hygiène et assainissement		
5,7		Réalisation dépôts de transit	
5,8		Matériel transport déchets	
5,9		Réalisation décharges finales	
	d. Alimentation eau potable		
5.10		Extension réseau eau potable	Eclairage public
	e. Electricité		
5.11		Eclairage public	Eclairage public
5.12		Extension réseau d'électricité	Ext. réseau d'électricité
	f. Environnement		
5.13		Actions environnementales	Actions environnementales

6.RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la mise en œuvre effective du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Commune Rurale de Zégoua, les recommandations suivantes ont été formulées :

➤ Habitat

- L'application rigoureuse des différents textes et stratégies (Code Domanial et Foncier, Code de l'Urbanisme, Code de la Construction, Stratégie Nationale du Logement)
- Le respect des normes et règlements en matière de Permis de Construire dans le sens d'une meilleure maîtrise de l'organisation de la ville de Zégoua y compris dans les zones déjà loties. Une campagne d'information, communication et de sensibilisation doit être rapidement effectuée ;
- L'élaboration dans les meilleurs délais d'un programme de réhabilitation d'habitat spontané, l'aménagement des noyaux anciens et la régularisation des acquéreurs de parcelles ;
- La mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants ;
- La reprise en priorité des parcelles non mises en valeur par les acquéreurs avant tout nouveau lotissement.

➤ Voirie - Réseaux Divers – Assainissement – Environnement- Circulation

- Il est urgent d'accorder dans la mise en œuvre du Schéma Directeur une attention particulière aux communications à l'intérieur de la ville de Zégoua et entre celle-ci et les villages périphériques et communes voisines ;
- La réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- Le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- L'organisation de l'évacuation des déchets solides (ordures ménagères notamment) par la mise en place de dépôts de transit et de décharges finales et l'interdiction des dépotoirs sauvages ;
- La réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de route ;
- Le respect des normes en matière d'assainissement individuel et collectif ;
- Le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- La réalisation d'iec en matière de circulation routière et la mise en place de panneaux de signalisation sur les voies principales et secondaires dans la ville de Zégoua ;

➤ Zones d'activités

- La réalisation d'études d'impact environnemental avant toute implantation d'unité industrielle ;
- La réalisation d'équipements marchands pour permettre à la commune de disposer de ressources permanentes.

➤ Espaces verts

- L'organisation au niveau de la Commune d'une meilleure gestion des espaces verts en collaboration avec les services techniques concernés ;
- La réalisation de front boisés ou d'une ceinture verte autour de la zone industrielle en vue de protéger les zones d'extension.

ANNEXES

Liste des participants au séminaire atelier :

1- Alassane DIAKITE	Radio Danaya
2- Abdoulaye SYLLA	Conseiller communal
3- Lassina DIARRA	Pmjg de Zégoua Rapporteur
4- Ibrahim KONÉ	DRUH-Sikasso
5- Ousmane TRAORE	Sous-Préfet Kadiolo
6- Mamadou SISSOKO	Jeunesse sport art Kadiolo
7- Yaya COULIBALY	Chef de poste médical Zégoua
8- Fatogoma COULIBALY	1 ^{er} Vice-Président Conseil – Cercle
9- Zanga SYLLA n°1	Conseiller municipal Zégoua
10- Mme Diallo Ramatoulaye DOUCOURE	Sage-femme au CSCOM de Zégoua
11- Mme Camara Assétou MAÏGA	Cafo
12. Zanga SYLLA n°2	Conseiller communal
13. Abdouramane BAMBABA	Conseiller communal
14- Baba COULIBALY	SLACAER Kadiolo
15- Siaka SANOGO	ONG ADAC Zégoua
16- Meïssa FANE	Préfet Adjoint Kadiolo
17- Yaya SANOGO	Chef de Peloton Kadiolo
18- Mambi KEÏTA	Président des transporteurs Zégoua
19- Ségoué BAMBABA	Chambre des métiers Kadiolo
20- Siaka BAMBABA	2 ^e Adjoint au Maire Loulouni
21- Moussa MARIKO	Chambre de commerce Zégoua
22- Amadou OUATTARA	Conseiller Chef de village Zégoua
23- Adama NAMON	Représentant Chasseur Zégoua
24- Mamadou SANGARE	Gendarmerie Kadiolo
25- Amadou TOURE	Réglementation Contrôle Zégoua
26- Nategué BALLO	CAP Kadiolo
27- Bakary DIARRA	EMACI Zégoua
28- Daouda TRAORE	Chambre d'Agriculture Kadiolo
29- Almami TRAORE	CMDT Kadiolo
30- Issa KONE	ACDK Kadiolo
31- Tahirou KONE	Douanes Zégoua
32- Soungalo KONE	Commerçant Pogo (Côte d'Ivoire)
33- Siriki DEMBELE	C.C.C Kadiolo
34- Seydou N'DAO	Représentant Chef de Quartier Médine
35- Cheikna BATHILY	AMAP Kadiolo
36- Suzanne KULIBALI	A.F.K Kadiolo
37- Lamissa COULIBALY	2 ^e Adjoint Maire Zégoua
38- Salikou KONE	1 ^{er} Adjoint Maire Kadiolo
39- Sidiki SATAO	DRTP Sikasso
40- Mamadou OUATTARA	ACN
41- Bréhima TRAORE	Subdivision Urbanisme Kadiolo
42- Younouss DICKO	Radio Djiguiya Zégouacoro
43- Broulaye OUATTARA	Chef de Quartier
44- Oumar TRAORE	Sous Préfet Loulouni
45- Mamadou CAMARA	Service Socio-sanitaire
46- Amadou DIAKITE	DRUH – Sikasso
47- Mamadou TANDIA	DRACPN – Sikasso
48- Boubacar S. OUATTARA	DNUH – Bamako

REGION DE SIKASSO
CERCLE DE KADIOLO

COMMUNE RURALE DE ZEGOUA

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DELIBERATION N° 004/CRZ

- VU la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992 ;
VU la loi n°93-008 du 11 février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°05-34 du 12 avril 1995 modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
Vu la loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de Constitution et de Gestion du Domaine des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 96-051 du 16 octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des Communes ;
VU l'Arrêté Interministériel N° 02-0688 / MEATEU-MATCL-DU du 16 Avril 2002 portant ouverture des enquêtes relatives à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Zégoua et environs
VU la Lettre n° 00- 968 / MEAT - DNUH du 12 Août 2002 ;

Le Conseil Communal en session extraordinaire :

Le Conseil Communal réuni en session extraordinaire dans la salle de réunion de la Mairie , au cours de sa séance du 6/9/02 session du 6/9/ 2002 , après avoir délibéré , a décidé d'adopter le **SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ZEGOUA ET ENVIRONS** dans son projet dressé par
Le Bureau d'études URBATEC.

VOTANTS : 16 Voix
POUR : 16 Voix
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Les Conseillers Communaux présents :

Les Conseillers Communaux Mandataires :

Fait et délibéré à Zégoua le 06 / 09 / 2002.



Le Premier adjoint
[Signature]

REGION DE SIKASSO
CERCLE DE KADIOLO

COMMUNE RURALE DE ZEGOUA

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PROCES -VERBAL DE SESSION EXTRAORDINAIRE DU 6/09/2002

SEANCE DU 6 / 09 / 2002

L'an Deux Mille Deux et le 6 Septembre ,s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie le Conseil Communal sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint au Maire Ousmane TRAORE assisté du Secrétaire Général , à la suite de la convocation régulièrement adressée.

Présents :

Abdoulaye OUATTARA
Ousmane TRAORE
Lamissa COULIBALY
Adama SANOGO
Drissa GUINDO
Amadou Z. OUATTARA
Fatogoma OUATTARA
Dramane OUATTARA
Seydou SANOGO
Souleymane COULIBALY
Moussa DIABATE
Luckmane SANGARE
Zanga SYLLA
Daouda OUATTARA

Représentés :

Bakary TRAORE
Abdoulaye SYLLA

Le nombre de conseillers communaux présents et représentés permet valablement de délibérer le point inscrit à l'ordre du jour qui suit : Adoption du Schéma Directeur d' Aménagement et d'Urbanisme de Zégoua et environs .

Le premier Adjoint :après les salutations d'usage a rappelé le point à l'ordre du jour et a souhaité la bienvenue.

Le Sous - Préfet a pris la parole en exhortant la consolidation des rapports de collaboration entre l'Administration Communale et l'Administration Publique et en souhaitant plein succès à la présente session.

Avant la session les conseillers avaient assistés à la plénière du Séminaire –Atelier organisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Zégoua et environs.

Les résolutions de ce séminaire-Atelier ont été lues par Abdoulaye SYLLA .
Pour faire l'économie de ces résolutions il est retenu que les participants au

Séminaire – Atelier ont esquissé des solutions pour répondre à l'évolution de la ville dans les 20 prochaines années ; Grosso modo il s'agit de:

- Habitat :
 - Réhabiliter les quartiers anciens en améliorant les conditions de vie des populations ;
 - Equiper les quartiers récents
 - Aménager les zones d'extension
- Zones d'activités et les grands équipements
 - Aménager les 3 marchés;
 - Aménager la zone industrielle au Nord de la ville ;
 - Créer une zone pour les hydrocarbures,
 - Aménager une zone de bureaux sur l'ancien site du village
 - Créer un poste de sécurité pour la protection civile
 - Créer un poste de police et une brigade gendarmerie
- Voirie – réseaux divers- Assainissement- Environnement.
 - Aménagement des pistes à l'intérieur de la Commune,
 - Aménagement et création d'environ des voies dans la ville de Zégoua ;
 - Création d'environ des collecteurs ou caniveaux dans la ville de Zégoua ,
 - Aménagement de 6 dépôts de transits dans la ville et création de 4 décharges finales ;
 - Promotion de latrines et de puisards améliorés ;
 - Extension du réseau électrique par L'EDM ;
 - Amélioration de la couverture téléphonique par un renforcement des structures existantes :
 - Encouragement du reboisement à travers les villages de la Commune et dans la ville de Zégoua (plantation d'arbres le long des grandes artères , espaces libres et carrières;
 - Lutte contre l'érosion et l'appauvrissement des terres de culture ;
 - Promotion des GIE d'assainissement pour la protection de l'environnement en milieu urbain etc ... ;
- Equipements collectifs.
 - Réhabilitation, rénovation et extension des services administratifs existants ;
 - Construction des locaux pour les services qui en sont dépourvus ;
 - Réhabilitation du CSCOM actuel ;
 - Achèvement des CSCOM de Fanidiama et Katélé ;
 - Construction d'un Centre de pharmacopée traditionnelle ;
 - Réhabilitation des 2 premiers cycles A et B ;
 - Construction d'un deuxième second cycle à Zégoua ;
 - Construction de premier cycle dans les 8 villages de la Commune .
 - Aménagement des 3 marchés
 - Construction d'un abattoir moderne , d'un parc de vaccination et d' un marché à bétail ;
 - Aménagement de la gare routière.
 - Réalisation d'un centre culturel communal avec salles de spectacle et d'exposition, bibliothèque etc ...
 - Construction d'un complexe sportif ;
 - Création d'aires de jeux dans la ville de Zégoua et dans les villages,
 - Création d'un parc d'attraction pour enfants
 - Recensement et l'aménagement des sites historiques , culturels et touristiques ,

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDAU, un ensemble de stratégies ont été définies.

Après cette plénière les membres du Conseil se sont rendu à la Mairie pour valablement délibéré.

DEBAT... *Ouvert à 10h 35*.....

Ainsi le SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE ZEGOUA ET ENVIRONS a été adopté à l'unanimité par :

VOTANTS *17* voix (représentant l'ensemble des conseillers de la Commune)
➤ Pour *16*
➤ Contre *0*
➤ Abstention *0* *1 Absent*

L'ordre du jour épuisé, aucune personne n'ayant demandé la parole, le Maire a levé la séance à 11 heures.

Zégoua le 06 / 09 / 2002

Le Secrétaire Général



Le Maire



Premier adjoint
Doumane U. Traoré

DECISION N° 004 / CKLO

PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION DU SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE ZEGOUA ET
ENVIRONS

LE PREFET

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;
- VU la Loi n°34 du 12 avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
- VU la Loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités Territoriales ;
- VU la Loi n° 00-044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources des Communes ;
- VU le Décret n°95-210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités ;
- VU l'Arrêté Interministériel N° 02-0688 / MEATEU-MATCL-DU du 16 Avril 2002 portant ouverture des enquêtes relatives à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Zégoua et environs
- VU la Lettre n° 00- 968 / MEAT – DNUH du 12 Août 2002 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est approuvée la délibération n° 004 / CRZ en date du 6 Septembre 2002 du Conseil Communal de Zégoua relative au SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA VILLE DE ZEGOUA ET ENVIRONS dans son projet dressé par le Bureau d'études URBATEC Abdoulaye DEYOKO.

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

ZEGOUA le 6 Septembre 2002

Le PREFET



Moustapha THERA
Administrateur Civil

Ampliations :

- HC-RS1
- Receveur municipal.....1
- Commune3
- Archives2

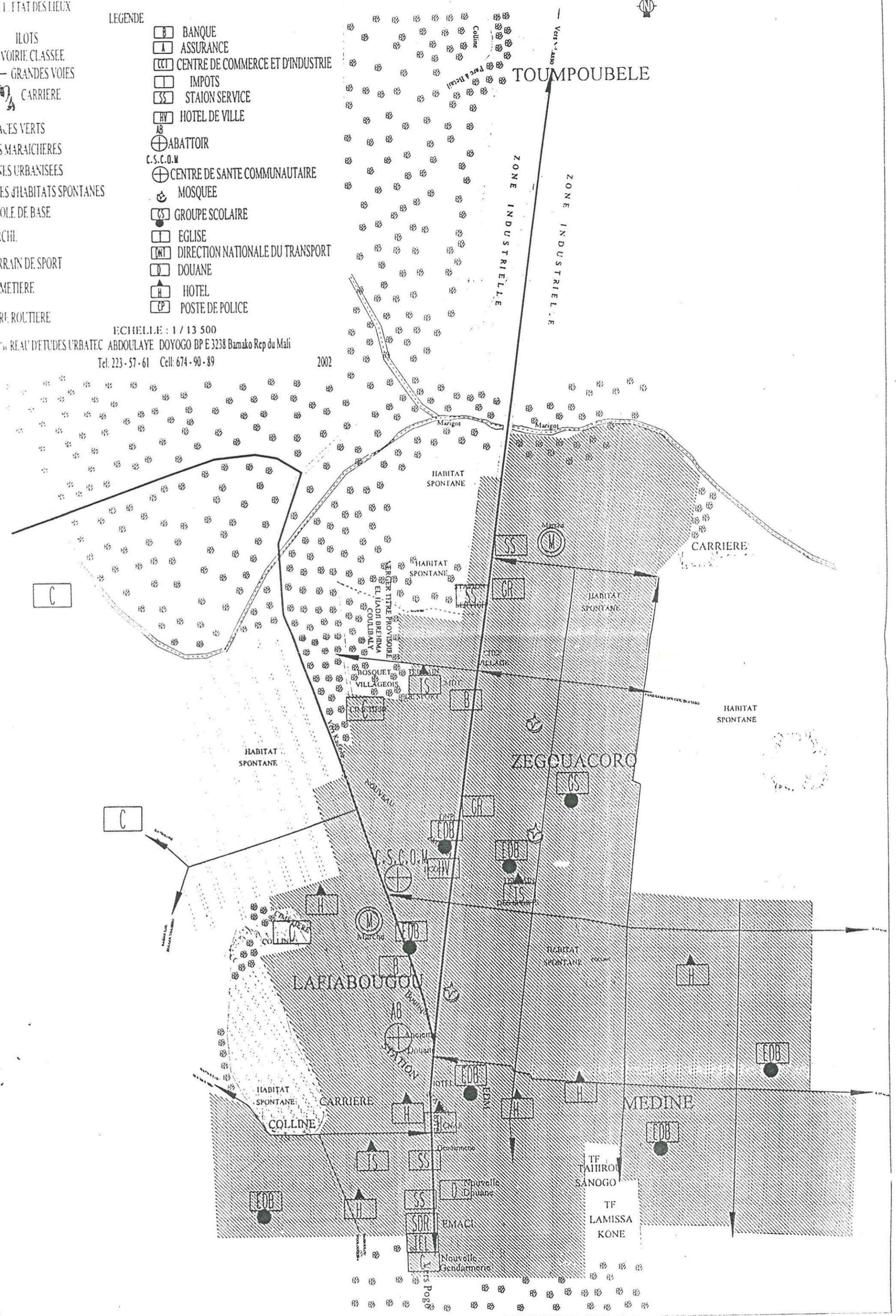
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCH N° 1 ETAT DES LIEUX

- LEGENDE
- ILOTS
 - VOIRIE CLASSEE
 - GRANDES VOIES
 - CARRIERE
 - ESPACES VERTS
 - ZONES MARAICHIERES
 - ZONES URBANISEES
 - ZONES D'HABITATS SPONTANES
 - ECOLE DE BASE
 - MARCHÉ
 - TERRAIN DE SPORT
 - CIMETIERE
 - GARAGE ROUTIERE

- BANQUE
- ASSURANCE
- CENTRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
- IMPOTS
- STATION SERVICE
- HOTEL DE VILLE
- ABATTOIR
- C.S.C.O.M
- CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
- MOSQUEE
- GROUPE SCOLAIRE
- EGLISE
- DIRECTION NATIONALE DU TRANSPORT
- DOUANE
- HOTEL
- POSTE DE POLICE

ECHELLE : 1 / 13 500
 REAU D'ETUDES URBATEC ABDOULAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
 Tel: 223-57-61 Cell: 674-90-89



DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLANCHE N° 2 EVOLUTION DU SITE

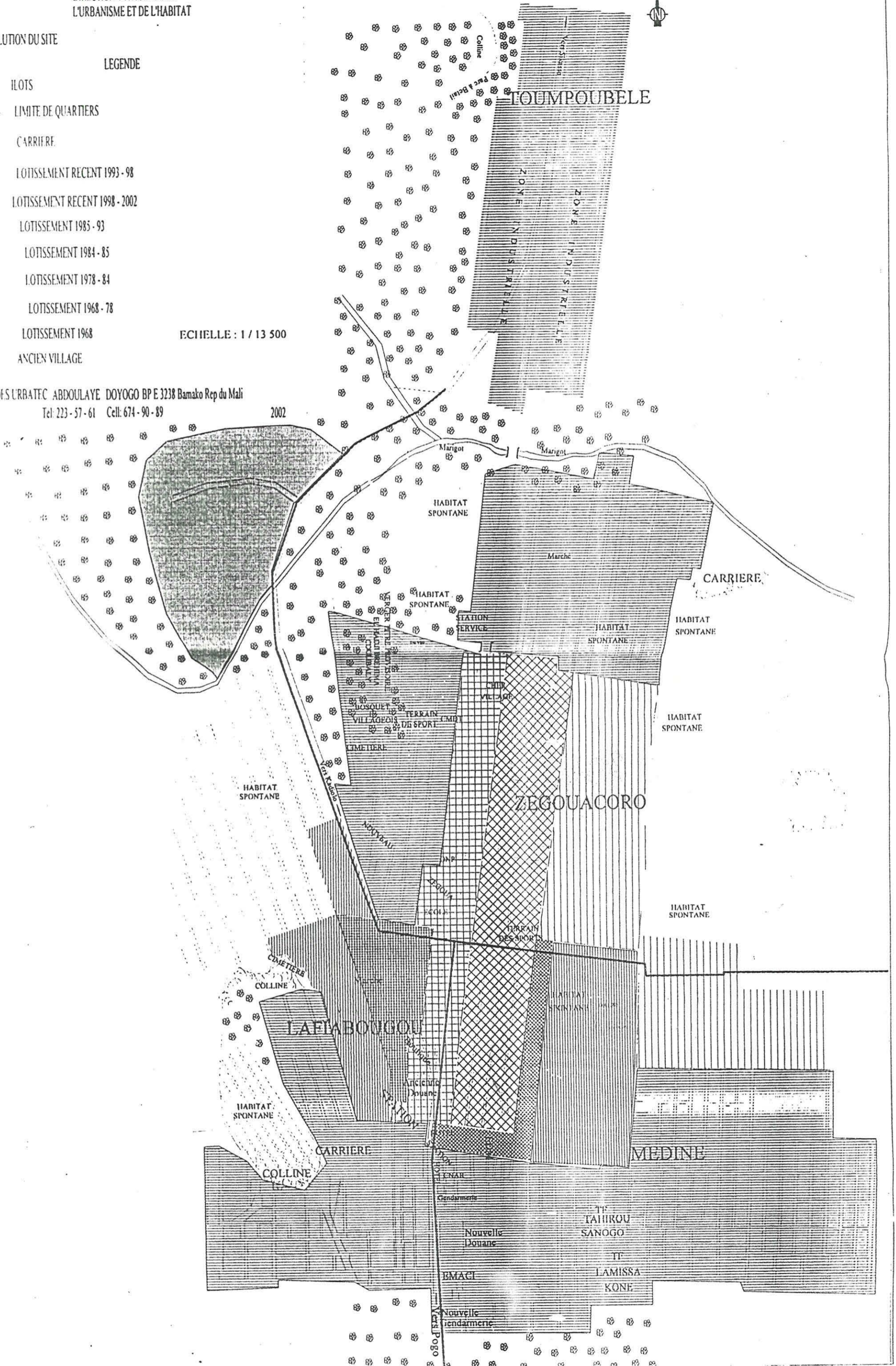
LEGENDE

- ILOTS
- LIMITE DE QUARTIERS
- CARRIERE
- LOTISSEMENT RECENT 1993 - 98
- LOTISSEMENT RECENT 1998 - 2002
- LOTISSEMENT 1985 - 93
- LOTISSEMENT 1984 - 85
- LOTISSEMENT 1978 - 84
- LOTISSEMENT 1968 - 78
- LOTISSEMENT 1968
- ANCIEN VILLAGE

ECHELLE : 1 / 13 500

BUREAU D'ETUDE DES URBANISME ABDOLAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
Tel: 223 - 57 - 61 Cell: 674 - 90 - 89

2002



DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

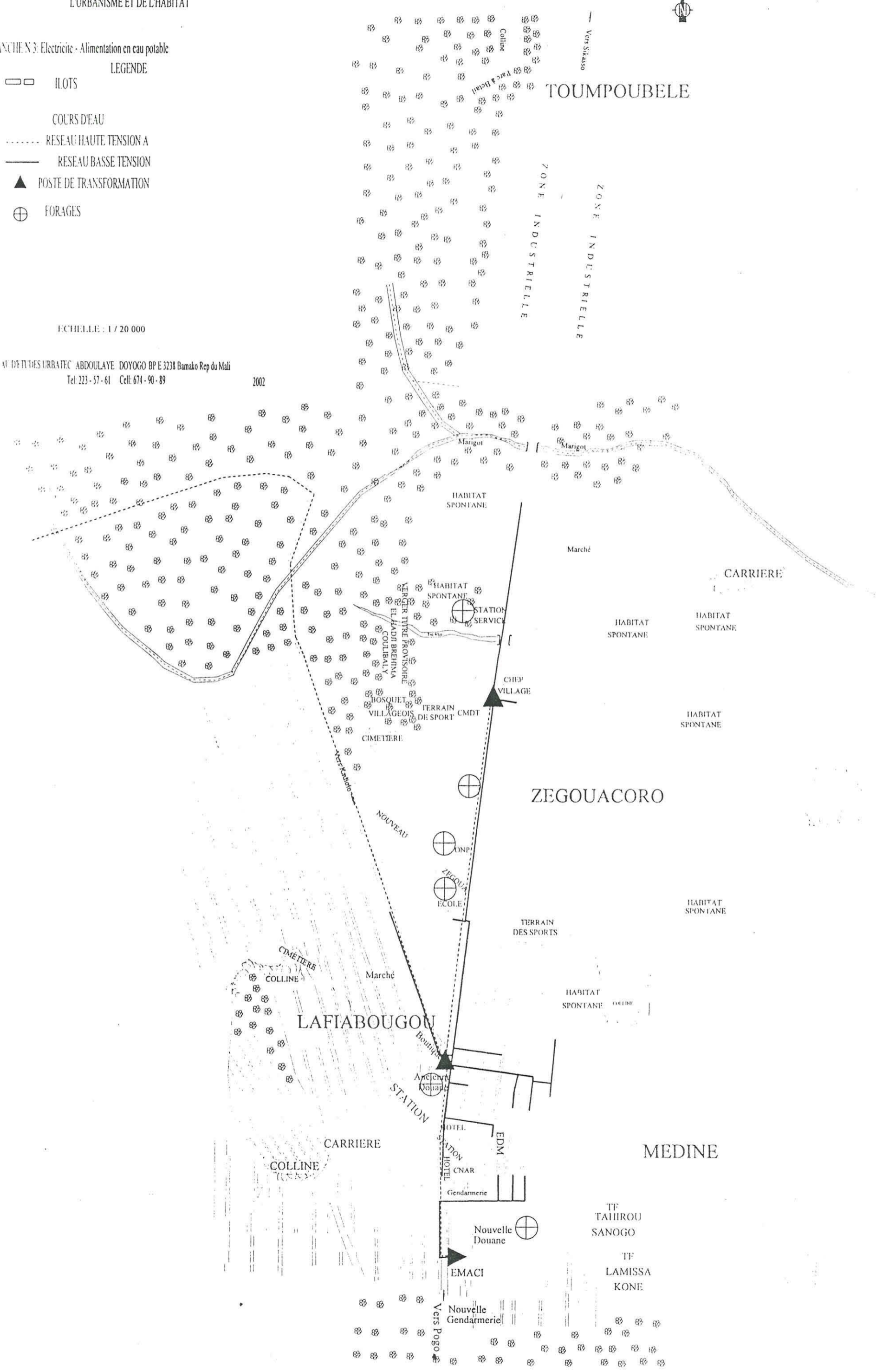
PLANCHE N°3 Electricité - Alimentation en eau potable

- LEGENDE
- ILOTS
 - COURS D'EAU
 - RESEAU HAUTE TENSION A
 - RESEAU BASSE TENSION
 - ▲ POSTE DE TRANSFORMATION
 - ⊕ FORAGES

ECHELLE : 1 / 20 000

BUREAU D'ETUDES URBATEC ABDOULAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
Tel: 223-57-61 Cell: 674-90-89

2002



TOUMPOUBELE

ZONE INDUSTRIELLE

ZONE INDUSTRIELLE

HABITAT SPONTANE

Marché

CARRIERE

HABITAT SPONTANE

HABITAT SPONTANE

HABITAT SPONTANE

ZEGOUACORO

HABITAT SPONTANE

TERRAIN DES SPORTS

HABITAT SPONTANE

LAFIABOUGOU

CARRIERE

COLLINE

MEDINE

TF TAIHROU SANOGO

TF LAMISSA KONE

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

STATION

Hotel

EDM

CNAR

Gendarmerie

Nouvelle Douane

EMACI

Nouvelle Gendarmerie

Vers Pogo

VILLE DE ZEGOUA

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

PLAN DE ZONAGE

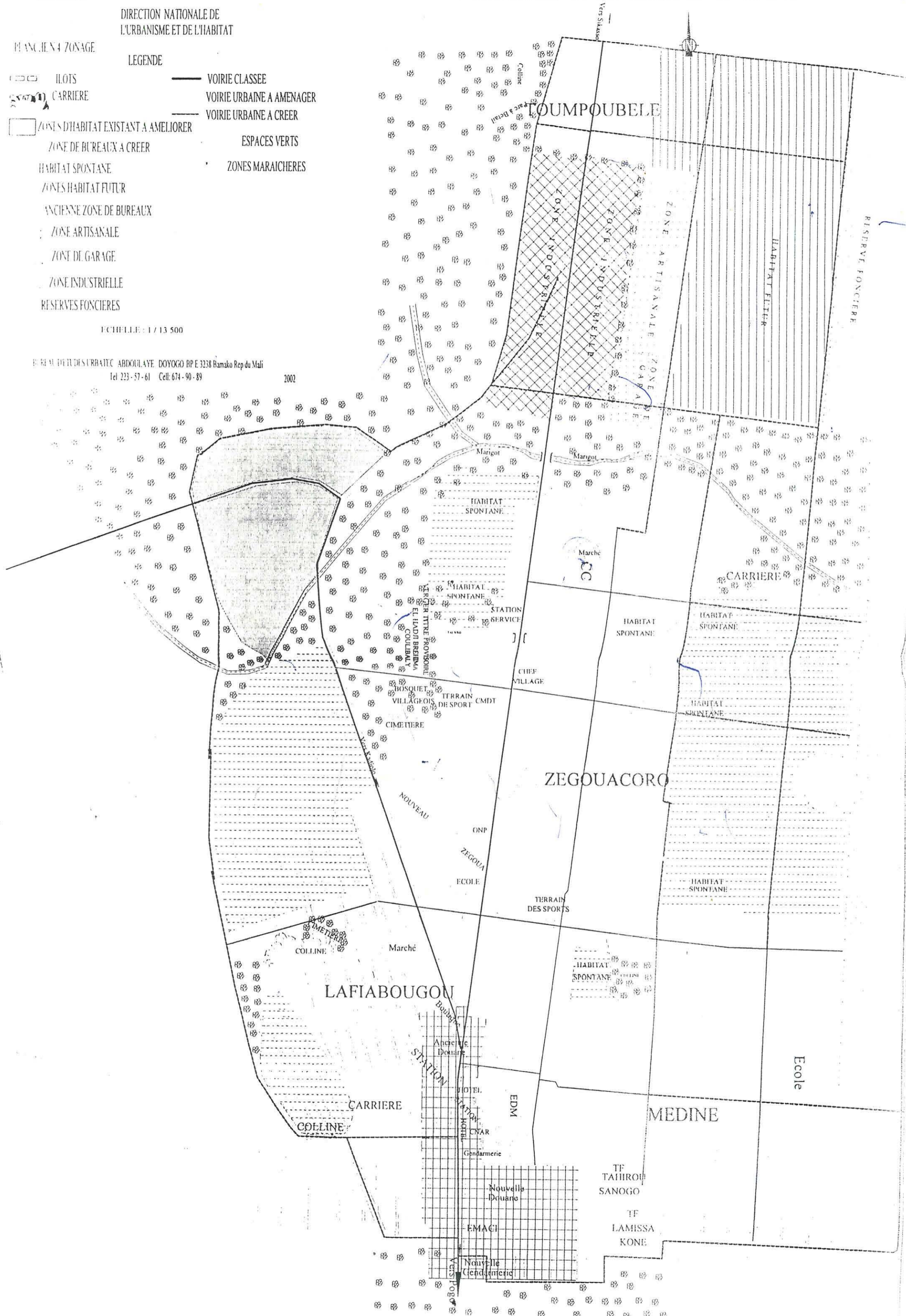
LEGENDE

-  ILOTS
-  CARRIERE
-  ZONES D'HABITAT EXISTANT A AMELIORER
-  ZONE DE BUREAUX A CREER
-  HABITAT SPONTANE
-  ZONES HABITAT FUTUR
-  ANCIENNE ZONE DE BUREAUX
-  ZONE ARTISANALE
-  ZONE DE GARAGE
-  ZONE INDUSTRIELLE
-  RESERVES FONCIERES
-  VOIRIE CLASSEE
-  VOIRIE URBAINE A AMENAGER
-  VOIRIE URBAINE A CREER
-  ESPACES VERTS
-  ZONES MARAICHERES

ECHELLE: 1 / 13 500

BUREAU D'ETUDES D'URBANISME ABDOULAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
Tel: 223-57-61 Cell: 674-90-89

2002

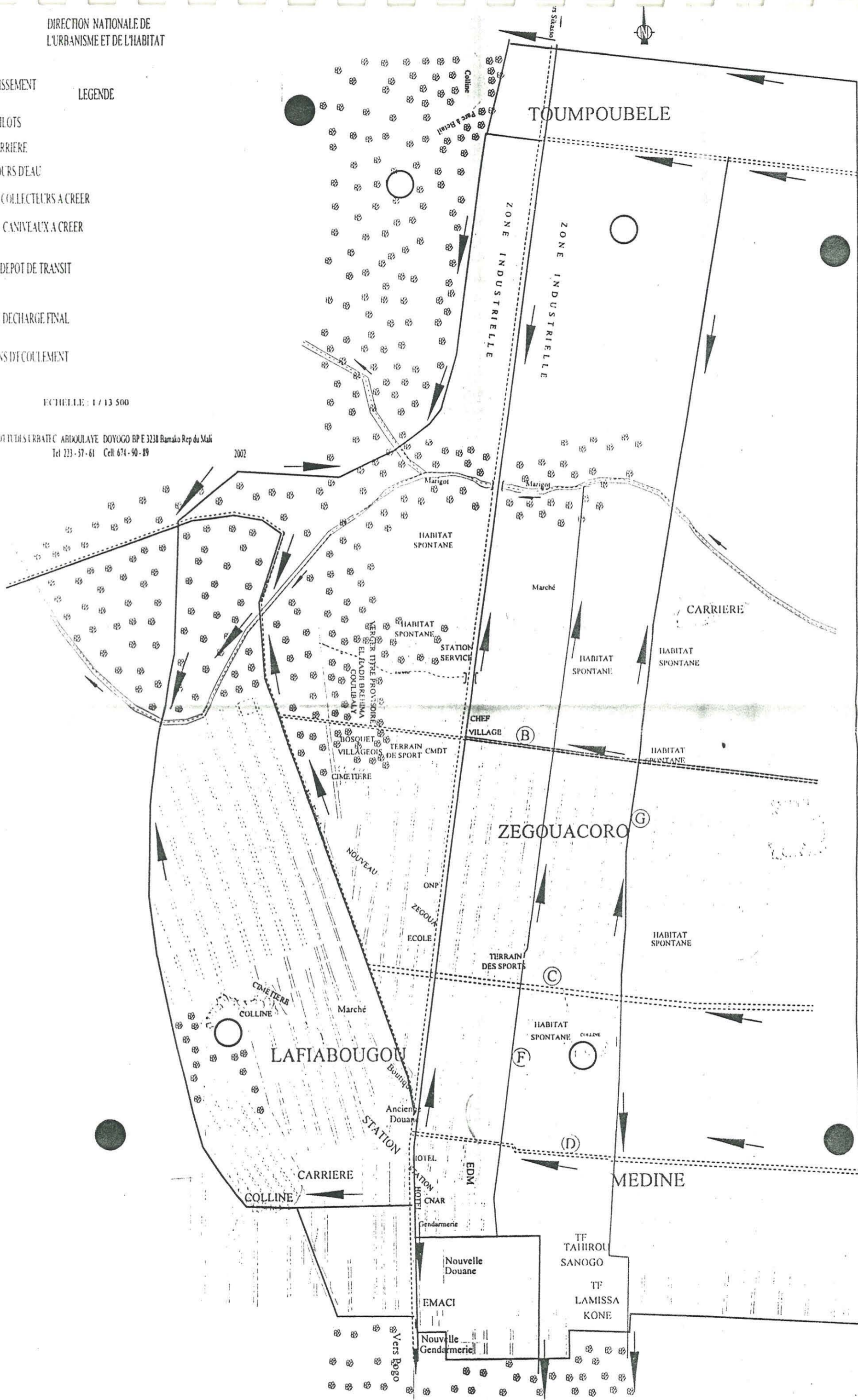


LEGENDE

- ILOTS
- CARRIERE
- COURS D'EAU
- COLLECTEURS A CREER
- CANIVEAUX A CREER
- DEPOT DE TRANSIT
- DECHARGE FINALE
- S'NS DE COULEMENT

ECHELLE : 1 / 13 500

BUREAU D'ETUDES URBAINES ABDOULAYE DOYOGO B.P. 3238 Bamako Rep du Mali
Tel 223 - 57 - 61 Cell 674 - 90 - 89



PLAN N° 7 : EQUIPEMENTS PROGRAMMES

- ILOTS
- CARRIERE
- ESPACES VERTS
- ZONES CARACTERES
- ZONES D'HABITAT EXISTANT A AMELIORER
- ZONE DE BUREAUX A CREER
- HABITAT SPONTANE
- ZONE ARTISANALE
- ZONE INDUSTRIELLE
- ANCIENNE ZONE DE BUREAUX A AMENAGER
- VOIRIE CLASSEE
- VOIRIE URBAINE A AMENAGER
- VOIRIE URBAINE A CREER
- BANQUE
- ASSURANCE
- IMPOIS
- GROUPE SCOLAIRE
- MOSQUEE

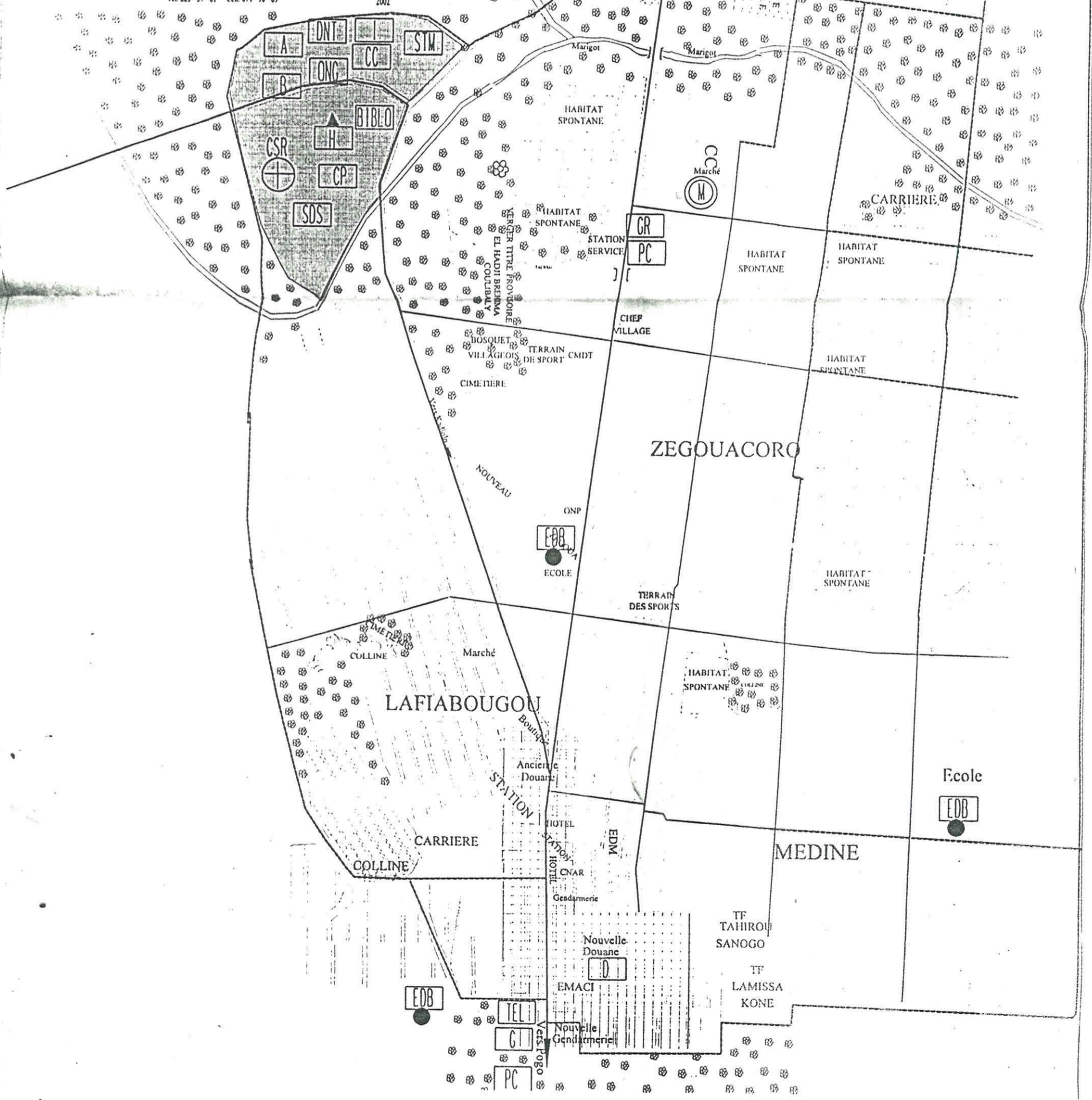
LEGENDE

- EGLISE
- MARCHE
- TERRAIN DE SPORT
- CIMETIERE
- STATION SERVICE
- HOTEL DE VILLE
- DEPOT HYDROCARBURE
- GARE ROUTIERE
- DIRECTION NATIONALE DU TRANSPORT
- DOUANE
- HOTEL
- COMMISSARIAT DE POLICE
- PARC DE VACCINATION
- SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE
- ABATTOIR
- C.S.C.O.M
- CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
- ECOLE DE BASE

ECHELLE : 1 / 13 500

BUREAU D'ETUDES URBAINES ABDOULAYE DOYOGO BP E 3238 Bamako Rep du Mali
Tel: 223-57-61 Cell: 674-90-89

2002



DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
 PLANCHE N° 8 : ZONES DE PUS

- LEGENDE
- ILOTS
 - CHATEAUX D'EAU
 - ① SECTEUR NORD
 - ② SECTEUR SUD
 - LIMITE DE ZONE PUS

ECHELLE: 1 / 13 500

BUREAU D'ETUDES L'RBATEC ABDOULAYE DOYOGO BP E.3238 Bamako Rep du Mali
 Tel: 223 - 57 - 61 Cell: 674 - 90 - 89 2002

